

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1886

14 septembre 2010

### SOMMAIRE

<b>ADIPH</b> .....	<b>90482</b>	<b>Leya S.A.</b> .....	<b>90527</b>
<b>ADIPH</b> .....	<b>90485</b>	<b>Ludmilla S.A.</b> .....	<b>90486</b>
<b>Banyan</b> .....	<b>90528</b>	<b>Lys Martagon Property S.A.</b> .....	<b>90527</b>
<b>Barclays Luxembourg Portfolios (Euro&amp;Dollar) SICAV</b> .....	<b>90527</b>	<b>Maroquinerie Tradition SA</b> .....	<b>90507</b>
<b>Candice Lux Sàrl</b> .....	<b>90517</b>	<b>Maroquinerie Tradition SA</b> .....	<b>90507</b>
<b>DR Cap Corniche S.à r.l.</b> .....	<b>90483</b>	<b>MatranB Luxembourg S.à r.l.</b> .....	<b>90523</b>
<b>DR Conquérant S.à r.l.</b> .....	<b>90484</b>	<b>MC Anton Holding S.A.</b> .....	<b>90512</b>
<b>DR Flandrin S.à r.l.</b> .....	<b>90486</b>	<b>Melody Venture S.A.</b> .....	<b>90505</b>
<b>DR Frémiet S.à r.l.</b> .....	<b>90486</b>	<b>Multigone Sàrl</b> .....	<b>90511</b>
<b>D.S. Distribution s.à r.l.</b> .....	<b>90484</b>	<b>Nabors Offshore Americas Sàrl</b> .....	<b>90511</b>
<b>Eridanus S.à r.l.</b> .....	<b>90483</b>	<b>Nitt Kou Am Weurseuk S.A.</b> .....	<b>90511</b>
<b>EURX Eta Investment S.à r.l.</b> .....	<b>90516</b>	<b>Patrimoine Les Bleuets S.A.</b> .....	<b>90513</b>
<b>EURX Route d'Arlon Investment S.à r.l.</b> .....	<b>90486</b>	<b>Patrimoine Lys Martagon S.A.</b> .....	<b>90514</b>
<b>Falke Holding</b> .....	<b>90513</b>	<b>Patrimoine Marmotte S.A.</b> .....	<b>90516</b>
<b>Franchising Group Europe S.A.</b> .....	<b>90491</b>	<b>Patrimoine Mégevan S.A.</b> .....	<b>90516</b>
<b>HCEPP II Luxembourg Finance S.à r.l.</b> ..	<b>90483</b>	<b>Pauls Convoy Service (Luxembourg) Sàrl</b> .....	<b>90514</b>
<b>Holta S.A.</b> .....	<b>90482</b>	<b>P&amp;G Invest</b> .....	<b>90514</b>
<b>Iliade Développement S.à r.l.</b> .....	<b>90488</b>	<b>Polish Gamma Group S.à r.l.</b> .....	<b>90519</b>
<b>Image Course SA</b> .....	<b>90489</b>	<b>Primeur World Wide S.A.</b> .....	<b>90519</b>
<b>International Power (Bloomsbury) S.à r.l.</b> .....	<b>90488</b>	<b>Quantum Potes S.A.</b> .....	<b>90521</b>
<b>International Power Investments S.à r.l.</b> .....	<b>90489</b>	<b>Quantum Potes S.A.</b> .....	<b>90521</b>
<b>IP Lux 1 S.à r.l.</b> .....	<b>90488</b>	<b>Regus Business Center Luxembourg S.A.</b> .....	<b>90521</b>
<b>IP Lux 2 S.à r.l.</b> .....	<b>90490</b>	<b>Renaissance Management B.V.</b> .....	<b>90522</b>
<b>IP Lux 3 S.à r.l.</b> .....	<b>90490</b>	<b>Rotada S.A.</b> .....	<b>90528</b>
<b>Jean Schmit Engineering</b> .....	<b>90504</b>	<b>School 2 S.à r.l.</b> .....	<b>90508</b>
<b>KCTG Foreign Holdings S.à r.l.</b> .....	<b>90506</b>	<b>Semeraro Investments S.A.</b> .....	<b>90487</b>
<b>Koch Chemical Technology GP S.à r.l. &amp; Partners SCS</b> .....	<b>90487</b>	<b>Skype Global S.à r.l.</b> .....	<b>90528</b>
<b>Koch Chemical Technology LP1 S.à r.l.</b> ..	<b>90491</b>	<b>Société des Anciens Etablissements AU- TOCARS EMILE FRISCH</b> .....	<b>90528</b>
<b>Koch Chemical Technology LP2 S.à r.l.</b> ..	<b>90505</b>	<b>Spotlight</b> .....	<b>90507</b>
<b>Koch Chemical Technology LP3 S.à r.l.</b> ..	<b>90505</b>	<b>Swedish Wind 1 S.à r.l.</b> .....	<b>90528</b>
<b>La Grande Blanche S.à r.l.</b> .....	<b>90527</b>	<b>Textil Romania S.à r.l.</b> .....	<b>90515</b>

**Holta S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 39.061.

## EXTRAIT

Il résulte du procès verbal de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 5 juillet 2010 que:

- Le siège social de la société a été transféré du 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg au 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg, Luxembourg, le 5 juillet 2010

*Pour la société**Un mandataire*

Référence de publication: 2010097439/13.

(100108648) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2010.

**ADIPH, Fondation.**

Siège social: Dalheim,

R.C.S. Luxembourg G 174.

*Bilan au 31 décembre 2009*

ACTIF	2009	2008	PASSIF	2009	2008
Immobilisé			Capital		
Immeuble La Cerisaie . . .	5 291 089,00	5 291 089,00	Fonds propres . . . . .	3 908 671,49	3 908 447,07
Equipement . . . . .	68 998,01	68 998,01			
			Provisions		
			pour intérêts s/prêt . . . . .	-	58 044,99
	5 360 087,01	5 360 087,01			
Réserve pour					
amortissements . . . . .	1 435 307,99	1 315 698,99			
	<u>3 924 779,02</u>	<u>4 044 388,02</u>			
Réalizable					
Recettes à recevoir . . . . .	-	145 597,78			
Liquidités			Dettes		
CCP . . . . .	221,79	396,07	Emprunt . . . . .	437 935,00	525 522,00
Banques-C.Crt. . . . .	4 989,84	20,25			
Banques-C.Terme . . . . .	438 778,12	301 836,36			
	<u>443 989,75</u>	<u>302 252,68</u>			
Déficit de l'exercice	-	-	Excédent de l'exercice . . . .	<u>22 162,28</u>	<u>224,42</u>
Totaux . . . . .	<u>4 368 768,77</u>	<u>4 492 238,48</u>		<u>4 368 768,77</u>	<u>4 492 238,48</u>

*Compte des Profits et Pertes Exercice 2009*

Charges	2009	2008	Revenus	2009	2008
Frais de bureau . . . . .	90,50	45,00	Dons & Legs . . . . .	4 141,35	2 015,00
Intérêts . . . . .	27 258,48	28 779,03	Intérêts . . . . .	6 941,76	13 276,92
Frais de banque . . . . .	28,30	9,75	Divers . . . . .	0,02	0,02
Frais d'acte et de			Loyers . . . . .	145 597,78	145 597,78
publication	-	-			
Frais de réparation-			Recettes festivités . . . . .	1 411,00	-
Immeuble . . . . .	36 602,83	5 749,41	Annulation		
Assurances . . . . .	6 684,01	6 473,11	provision		
Amortissements . . . . .	119 609,00	119 609,00	pour intérêts . . . . .	58 044,99	-
Festivités . . . . .	3 701,50	-			
Excédent de l'exercice . . . .	<u>22 162,28</u>	<u>224,42</u>	Déficit de l'exercice	-	-
Totaux . . . . .	<u>216 136,90</u>	<u>160 889,72</u>		<u>216 136,90</u>	<u>160 889,72</u>

## Budget Exercice de l'an 2010

CHARGES		RECETTES	
Frais de bureau . . . . .	400	Dons & Legs . . . . .	1 000
Intérêts . . . . .	25 000	Intérêts . . . . .	7 000
Frais de banque . . . . .	50	Loyers . . . . .	145 000
Frais d'acte et de publication . . . . .	500		
Frais de réparation-Immeuble . . . . .	100 000		
Frais d'expertise Immeuble . . . . .	5 000		
Assurances . . . . .	6 700		
Amortissements . . . . .	119 000		
		Perte . . . . .	103 650
Totaux . . . . .	<u>256 650</u>		<u>256 650</u>

Signatures.

Référence de publication: 2010096840/56.

(100108484) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2010.

**Eridanus S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 212.500,00.**

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 110.484.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Un mandataire*

Référence de publication: 2010097338/11.

(100108769) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2010.

**HCEPP II Luxembourg Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 125.000,00.**

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 90.905.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juillet 2010.

*Pour: HCEPP II Luxembourg FINANCE SARL*

Société à responsabilité limitée

Experta Luxembourg

Société anonyme

Fanny Marx / Antonio Intini

Référence de publication: 2010097433/16.

(100108480) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2010.

**DR Cap Corniche S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 35, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 111.673.

La Société a été constituée suivant acte reçu par Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch (Luxembourg), en date du 21 octobre 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 425 du 27 février 2006.

Les comptes abrégés au 30 septembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

DR Cap Corniche S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2010097316/14.

(100108451) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2010.

---

**D.S. Distribution s.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3831 Schifflange, 4, rue Dicks.

R.C.S. Luxembourg B 78.379.

L'an deux mille dix, le seize juillet.

Pardevant Maître Marc LECUIT, notaire de résidence à Mersch.

ONT COMPARU:

1) Mademoiselle Jacinta DA ROCHA, sans état, née à Vila Verde (Portugal), le 6 septembre 1969, demeurant à F-57840 Ottange, 40, route de Rumelange.

2) Madame Marie VON GRAES, sans état, née à Dudelange le 29 mars 1934, demeurant à L-4115 Esch/Alzette, 9, place des Sacrifiés 1940-1945,

ici représentée par Mademoiselle Jacinta DA ROCHA, prénommée,

en vertu d'une procuration sous seing privé.

laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par Madame DA ROCHA et le notaire soussigné, restera annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Lesquelles comparantes, en leur qualité d'uniques associées de la société «D.S. DISTRIBUTION S.à r.l.», société à responsabilité limitée avec siège social à L-4067 Esch-sur-Alzette, 13, rue du Commerce, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 78379, constituée suivant acte de Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage, en date du 17 octobre 2001, publié au Mémorial, Recueil Spécial C numéro 279 du 19 avril 2001 et dont les statuts ont été modifiés suivant acte de Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, en date du 13 juin 2002, publié au Mémorial, Recueil Spécial C numéro 1234 du 22 août 2002,

ont requis le notaire instrumentaire de documenter ce qui suit:

*Résolution unique*

Les associées décident de transférer le siège social de la société de L-4067 Esch-sur-Alzette, 13, rue du Commerce à L-3831 Schifflange, 4, rue Dicks. En conséquence, l'article 5 alinéa 1<sup>er</sup> des statuts aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 5. Al. 1<sup>er</sup>** . Le siège social est établi dans la commune de Schifflange.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Mersch, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au représentant de la comparante, connu du notaire par nom, prénoms, demeure et qualité, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signés: J. DA ROCHA, M. LECUIT.

Enregistré à Mersch, le 16 juillet 2010. Relation: MER / 2010 / 1328. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): A.MULLER.

POUR COPIE CONFORME.

Mersch, le 21 Juillet 2010.

Référence de publication: 2010098092/38.

(100109591) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2010.

---

**DR Conquéran S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 35, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 107.937.

La Société a été constituée suivant acte reçu par Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch (Luxembourg), en date du 9 mai 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 950 du 27 septembre 2005.

Les comptes abrégés au 30 septembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

DR Conquérant S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2010097317/14.

(100108479) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2010.

**ADIPH, Fondation.**Siège social: Dalheim,  
R.C.S. Luxembourg G 174.*Bilan au 31 décembre 2008*

ACTIF	2008	2007	PASSIF	2008	2007
Immobilisé			Capital		
Immeuble La Cerisaie . . .	5 291 089,00	5 291 089,00	Fonds propres . . . . .	3 908 447,07	3 919 906,93
Equipement . . . . .	68 998,01	68 998,01			
			Provisions		
			pour intérêts s/prêt . . . . .	58 044,99	58 044,99
	<u>5 360 087,01</u>	<u>5 360 087,01</u>			
Réserve pour					
amortissements . . . . .	1 315 698,99	1 196 089,99			
	<u>4 044 388,02</u>	<u>4 163 997,02</u>			
Raéalizable			Dettes		
Recettes à recevoir . . . . .	145 597,78	-	Emprunt . . . . .	525 522,00	613 109,00
Liquidités					
CCP . . . . .	396,07	104,30			
Banques-C.Crt. . . . .	20,25	190,30			
Banques-C.Terme . . . . .	301 836,36	415 309,44			
	<u>302 252,68</u>	<u>415 604,04</u>			
Déficit de l'exercice . . . . .	-	11 459,86	Excédent de l'exercice . . . . .	224,42	-
Totaux . . . . .	<u>4 492 238,48</u>	<u>4 591 060,92</u>		<u>4 492 238,48</u>	<u>4 591 060,92</u>

*Compte des Profits et Pertes Exercice 2008*

Charges	2008	2007	Revenus	2008	2007
Frais de bureau . . . . .	45,00	-	Dons & Legs . . . . .	2 015,00	450,00
Intérêts . . . . .	28 779,03	25 362,28	Intérêts . . . . .	13 276,92	11 290,08
Frais de banque . . . . .	9,75	7,05	Divers . . . . .	0,02	0,02
Frais d'acte et de			Loyers . . . . .	145 597,78	145 597,78
publication	-	-			
Frais de réparation-					
Immeuble . . . . .	5 749,41	7 608,24			
Frais d'expertise					
immeuble . . . . .	-	9 775,00			
Assurances . . . . .	6 473,11	6 286,17			
Amortissements . . . . .	119 609,00	119 609,00			
Festivités . . . . .	-	150,00			
Excédent de l'exercice . . . . .	<u>224,42</u>	-	Déficit de l'exercice . . . . .	-	11 459,86
Totaux . . . . .	<u>160 889,72</u>	<u>168 797,74</u>		<u>160 889,72</u>	<u>168 797,74</u>

*Budget Exercice de l'an 2009*

CHARGES		RECETTES	
Frais de bureau . . . . .	400	Dons & Legs . . . . .	1 000
Intérêts . . . . .	25 000	Intérêts . . . . .	8 000
Frais de banque . . . . .	50	Loyers . . . . .	145 000
Frais d'acte et de publication . . . . .	500		
Frais de réparation-Immeuble . . . . .	100 000		
Frais d'expertise Immeuble . . . . .	5 000		

90486

Assurances . . . . .	6 500	
Amortissements . . . . .	119 000	
		Perte . . . . .
		102 450
Totaux . . . . .	256 450	256 450

Signatures.

Référence de publication: 2010096841/56.

(100108485) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2010.

**DR Flandrin S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 35, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 117.077.

La Société a été constituée suivant acte reçu par Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch (Luxembourg), en date du 31 mai 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 1552 du 14 août 2006.

Les comptes abrégés au 30 septembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

DR Flandrin S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2010097318/14.

(100108428) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2010.

**DR Frémiet S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 35, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 122.053.

La Société a été constituée suivant acte reçu par Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch (Luxembourg), en date du 5 décembre 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 55 du 26 janvier 2007.

Les comptes abrégés au 30 septembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

DR Frémiet S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2010097319/14.

(100108397) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2010.

**Ludmilla S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 144.531.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 juillet 2010.

Référence de publication: 2010097502/10.

(100108746) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2010.

**EURX Route d'Arlon Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 15, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 124.839.

Il résulte de résolutions prises par l'associé unique de la Société le 30 juin 2010 que:

1. M. Paul DEVONSHIRE, ayant son adresse professionnelle au 1, Wittelsbacher Platz, D- 80333 Munich (Germany), a démissionné de son poste de gérant de la Société, avec effet immédiat;

2. M. Thomas HOELLER, ayant son adresse professionnelle au 1, Wittelsbacher Platz, D-80333 Munich (Germany), a démissionné de son poste de gérant de la Société, avec effet immédiat;

3. M. Michael GONTAR, né le 25 janvier 1982 à St. Petersburg (Russie), ayant son adresse professionnelle à Wafra Investment Advisory Group, 345 Park Avenue, New York, NY 10154-0101 (Etats Unis D'Amérique), a été nommé comme gérant de la Société avec effet immédiat et pour une période indéterminée ; et

4. M. Robert W. TOAN, né le 8 juin 1943 à New York (Etats Unis D'Amérique), ayant son adresse professionnelle à Wafra Investment Advisory Group, 345 Park Avenue, New York, NY 10154-0101 (Etats Unis D'Amérique), a été nommé comme gérant de la Société avec effet immédiat et pour une période indéterminée.

Par conséquent, le conseil de gérance de la Société sera composé au 30 juin 2010 par les gérants suivants:

- M. Dirk RUPPERT, gérant;
- M. Rachid OUAÏCH, gérant;
- M. Michael GONTAR, gérant;
- M. Robert W. TOAN, gérant.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 19 juillet 2010.

Référence de publication: 2010097358/26.

(100108632) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2010.

---

**Koch Chemical Technology GP S.à r.l. & Partners SCS, Société en Commandite simple.**

**Capital social: EUR 429.395.877,00.**

Siège social: L-3451 Dudelange, Zone Industrielle Riedgen.

R.C.S. Luxembourg B 131.345.

---

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2009 de la Société, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 20 juillet 2010.

ATOZ SA

Aerogolf Center - Bloc B

1, Heienhaff

L-1736 Sennigerberg

Signature

Référence de publication: 2010097471/17.

(100108659) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2010.

---

**Semeraro Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1911 Luxembourg, 9, rue du Laboratoire.

R.C.S. Luxembourg B 84.209.

---

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 14 juillet 2010*

Est nommé administrateur, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 30 juin 2011:

- Monsieur Reno Maurizio TONELLI, licencié en sciences politiques, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg

en remplacement de Monsieur John SEIL, administrateur démissionnaire en date du 14 juillet 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 juillet 2010.

*Extrait des décisions prises par le conseil d'administration en date du 14 juillet 2010*

Est nommé Président du conseil d'administration,

Monsieur Reno Maurizio TONELLI, licencié en sciences politiques, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

La durée de sa présidence sera fonction de celle de son mandat d'administrateur et tout renouvellement, démission ou révocation de celui-ci entraînera automatiquement et de plein droit le renouvellement ou la cessation de ses fonctions présidentielles.

Son mandat prendra donc fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 30 juin 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 14 juillet 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010097931/25.

(100108736) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2010.

---

**Iliade Développement S.à r.l., Société à responsabilité limitée (en liquidation).**

**Capital social: EUR 5.233.700,00.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 89.924.

—  
EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises en date du 5 juillet 2010 par le Liquidateur de la Société que:

- Le siège social de la société a été transféré de 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg au 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg.

Luxembourg, le 5 juillet 2010.

*Pour la société*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2010097443/15.

(100108591) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2010.

---

**International Power (Bloomsbury) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: GBP 12.500,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 100.034.

—  
Par résolutions signées en date du 14 juin 2010, l'associé unique a pris les décisions suivante:

1. acceptation de la démission de leur mandat de gérant de:

- Annie Frénot, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L - 1882 Luxembourg avec effet au 31 mai 2010
- David John Walton, avec adresse professionnelle au 59/2, Havlickovy sady, 120 00 Prague 2 - Vinohrady, République Tchèque, avec effet au 31 mars 2010

2. nomination des gérants suivants:

- Delphine André, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L - 1882 Luxembourg avec effet au 31 mai 2010 et pour une durée indéterminée.
- Richard Lappin, avec adresse au Fiat 1506, Vision Towers Downtown, Abu Dhabi, Emirats Arabes Unis avec effet au 31 mai 2010 et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 juillet 2010.

Référence de publication: 2010097444/20.

(100108601) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2010.

---

**IP Lux 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: GBP 18.604,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 95.246.

—  
Par résolutions signées en date du 2 juin 2010, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

1. acceptation de la démission de Annie Frénot, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg de son mandat de Gérant avec effet au 31 mai 2010
2. acceptation de la démission de David John Walton, avec adresse au 59/2, Havlickovy sady, 120 00 Prague 2 - Vinohrady, République Tchèque, de son mandat de Gérant A avec effet au 31 mars 2010
3. nomination de Delphine André, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, au mandat de Gérant avec effet au 31 mai 2010 et pour une durée indéterminée
4. nomination de Richard Lappin, avec adresse au Fiat 1506, Vision Towers Downtown, Abu Dhabi, Emirats Arabes Unis, au mandat de Gérant A avec effet au 31 mai 2010 et pour une durée indéterminée



Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 12 juillet 2010.

Référence de publication: 2010097461/19.

(100108598) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2010.

---

**International Power Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 20.000,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 86.755.

---

Par résolutions signées en date du 2 juin 2010, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

1. acceptation de la démission de leur mandat de gérant de:

- Annie Frénot, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L - 1882 Luxembourg avec effet au 31 mai 2010

- David John Walton, avec adresse professionnelle au 59/2, Havlickovy sady, 120 00 Prague 2 - Vinohrady, République Tchèque, avec effet au 31 mars 2010

2. nomination des gérants suivants:

- Delphine André, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L - 1882 Luxembourg avec effet au 31 mai 2010 et pour une durée indéterminée.

- nomination de Richard Lappin, avec adresse au Fiat 1506, Vision Towers Downtown, Abu Dhabi, Emirats Arabes Unis avec effet au 31 mai 2010 et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 juillet 2010.

Référence de publication: 2010097445/20.

(100108602) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2010.

---

**Image Course SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 30, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 87.489.

---

**DISSOLUTION**

L'an deux mille dix.

Le trente juin.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

**A COMPARU:**

La société anonyme de droit panaméen BLUECASTLE CAPITAL S.A., établie et ayant son siège social à Via Espana and Elvira Mendez Street, Panama-City (République de Panama),

ici dûment représentée par Monsieur Alain THILL, employé privé, demeurant professionnellement à Junglinster (Luxembourg), 3, route de Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, laquelle, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Laquelle comparante, agissant ès-dites qualités, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

I - Que la société anonyme IMAGE COURSE S.A. (ci-après "la Société"), établie et ayant son siège social à L-1660 Luxembourg, 30, Grand-Rue, R.C.S. Luxembourg section B numéro 87489, a été constituée suivant acte reçu par par Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven, en date du 17 avril 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1168 du 3 août 2002.

II.- Que le capital social de la Société s'élève actuellement à 31.000,- EUR (trente et un mille euros), représenté par 31 (trente et une) actions d'une valeur nominale de 1.000,- EUR (mille euros) chacune.

III.- Que la comparante est propriétaire de toutes les actions de la Société.

IV.- Qu'en tant qu'actionnaire unique, la comparante déclare expressément procéder à la dissolution anticipée et immédiate de la Société, et la mettre en liquidation.

V.- Que l'actionnaire unique, en sa qualité de liquidateur de la Société et au vu du bilan de la Société au 15 juin 2010, déclare que tout le passif de la Société, y compris le passif lié à la liquidation de la Société, est réglé ou dûment provisionné.

VI.- Que la comparante déclare encore que:

- l'activité de la Société a cessé;

- l'actionnaire unique est investie de l'entièreté de l'actif de la Société et déclare prendre à sa charge l'entièreté du passif de la Société qu'il soit connu et impayé, ou inconnu et non encore payé, le bilan au 15 juin 2010 étant seulement un des éléments d'information à cette fin.

VII.- Que suite aux résolutions ci-avant, la liquidation de la Société est à considérer comme accomplie et clôturée.

VIII.- Qu'il a été procédé à l'annulation des actions de la société dissoute.

IX.- Que décharge pleine et entière est accordée à tous les administrateurs de la société dissoute pour l'exécution de leurs mandats.

X.- Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans à l'ancien siège de la Société.

#### Frais

Tous les frais et honoraires résultant du présent acte, évalués à sept cent cinquante euros, sont à charge de la société dissoute.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par nom, prénom, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Alain THILL, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 14 juillet 2010. Relation: GRE/2010/2382. Reçu soixante-quinze euros. 75,00€.

Le Receveur (signé): G.SCHLINK.

POUR COPIE CONFORME.

Junglinster, le 21 juillet 2010.

Référence de publication: 2010097449/52.

(100109382) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2010.

#### **IP Lux 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: GBP 9.302,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 95.247.

Par résolutions signées en date du 2 juin 2010, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

1. acceptation de la démission de Annie Frenot, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg de son mandat de Gérant B avec effet au 31 mai 2010

2. acceptation de la démission de David John Walton, avec adresse au 59/2, Havlickovy sady, 120 00 Prague 2 - Vinohrady, République Tchèque, de son mandat de Gérant A avec effet au 31 mars 2010

3. nomination de Delphine André, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, au mandat de Gérant B avec effet au 31 mai 2010 et pour une durée indéterminée

4. nomination de Richard Lappin, avec adresse au Fiat 1506, Vision Towers Downtown, Abu Dhabi, Emirats Arabes Unis, au mandat de Gérant A avec effet au 31 mai 2010 et pour une durée indéterminée

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 juillet 2010.

Référence de publication: 2010097462/19.

(100108599) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2010.

#### **IP Lux 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: GBP 12.500,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 95.248.

Par résolutions signées en date du 14 juin 2010, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

1. acceptation de la démission de Annie Frénot, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg de son mandat de Gérant de type avec effet au 31 mai 2010

2. acceptation de la démission de David John Walton, avec adresse au 59/2, Havlickovy sady, 120 00 Prague 2 - Vinohrady, République Tchèque, de son mandat de Gérant de type A avec effet au 31 mars 2010

3. nomination de Delphine André, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, au mandat de Gérant de type avec effet au 31 mai 2010 et pour une durée indéterminée

4. nomination de Richard Lappin, avec adresse au Fiat 1506, Vision Towers Downtown, Abu Dhabi, Emirats Arabes Unis, au mandat de Gérant de type A avec effet au 31 mai 2010 et pour une durée indéterminée

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 12 juillet 2010.

Référence de publication: 2010097463/19.

(100108600) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2010.

**Koch Chemical Technology LP1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 390.518.207,00.**

Siège social: L-3451 Dudelange, Zone Industrielle Riedgen.

R.C.S. Luxembourg B 131.224.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2009 de la Société, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 20 juillet 2010.

ATOZ SA

Aerogolf Center - Bloc B

1, Heienhaff

L-1736 Sennigerberg

Signature

Référence de publication: 2010097472/17.

(100108660) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2010.

**Franchising Group Europe S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 257, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 154.662.

STATUTES

In the year two thousand and ten, on the twenty-seventh of July.

Before Us Me Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg, (Grand-Duchy of Luxembourg), undersigned.

THERE APPEARED:

1) The public limited company "HOLDING ONE S.A.H.", established and having its registered office in L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt, inscribed in the Trade and Companies' Registry of Luxembourg, section B, under the number 98671,

duly represented by two of its directors, namely:

- Mr. Max GALOWICH, lawyer, residing professionally in L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt, and
- Mr. Georges GREDT, accountant, residing professionally in L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt, himself here represented by Mr. Max GALOWICH, prenamed, by virtue of a special power of attorney given under private seal.

2) The public limited company "Luxembourg Business Consultants S.A.", established and having its registered office in L-2530 Luxembourg, 4A, rue Henri Schnadt, inscribed in the Trade and Companies' Registry of Luxembourg, section B, under the number 76858,

duly represented by two of its directors, namely:

- Mr. Max GALOWICH, lawyer, residing professionally in L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt, and
- Mr. Dan EPPS, tax consultant, residing professionally in L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt, himself here represented by Mr. Max GALOWICH, prenamed, by virtue of a special power of attorney given under private seal.

The said special powers, after having been signed "ne varietur" by the appearing person and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties, represented as here above stated, have requested the notary to document the deed of incorporation of a public limited company ("société anonyme") which they deem to incorporate herewith and the articles of association of which are established as follows:

**I. Name - Duration - Purpose - Registered office**

**Art. 1.** There is hereby established, by the subscribers and all those who may become owners of the shares hereafter issued, a public limited company ("société anonyme") under the name of "FRANCHISING GROUP EUROPE S.A." (the

"Company"), which will be governed by the relevant laws and more particularly by the modified law of 10 August 1915 on commercial companies (the "Law") as well as by the present articles of association (the "Articles").

**Art. 2.** The duration of the Company is unlimited.

**Art. 3.** The main purpose of the company is to develop exclusively within the countries of Europe, a chain of Asian fast-food restaurants through franchising, licensing and or other formulas and or means and undertake all related commercial activities such as purchase and sale of related supplies and equipment. In so doing, the Company may particularly purchase, develop, register and or patent, manage, dispose of any patent, trademark, model or whatsoever other intangible pertaining to its main purpose and take any participation or interest in any company or enterprise relevant to its main purpose.

The Company may open and hold bank accounts whether in the world.

The Company may borrow in any form whatever.

The Company may grant to the companies of the group or to its shareholders, any support, loans, advances or guarantees, within the limits of the Law.

Within the limits of its activity, the Company can grant mortgage, contract loans, with or without guarantee, and stand security for other persons or companies, within the limits of the concerning legal dispositions.

The Company may take any measure to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its purposes and which are liable to promote its development or extension.

**Art. 4.** The registered office of the Company is established in Luxembourg, (Grand Duchy of Luxembourg).

The registered office of the Company may be transferred to any other place within the municipality of the registered office by a simple decision of the board of directors.

The Company may establish branches, subsidiaries, agencies or administrative offices in the Grand-Duchy of Luxembourg as well as in foreign countries by a simple decision of the board of directors.

The registered office may be transferred to any other municipality of the Grand Duchy of Luxembourg by a decision of the shareholders' meeting.

## II. Capital - Shares

**Art. 5.** The initial subscribed capital of the Company is set at EUR 31,000.- (thirty one thousand Euros) represented by 18,100 (eighteen thousand one hundred) Class A ordinary shares (the "Class A Shares"), with a nominal value of EUR 1.- (one Euro) each and 12,900 (twelve thousand nine hundred) Class B preference shares (the "Class B Shares"), with a nominal value of EUR 1.- (one Euro) each, entirely paid in.

The authorised share capital is set at EUR 44,000.- (forty four thousand Euros).

The authorized and the subscribed share capital of the Company may be increased or reduced by a decision of the general meeting of shareholders voting with the same quorum as for the amendment of the articles.

Notwithstanding the above, the board of directors is authorized, during a period of five years ending on the 5th anniversary of the publication in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, of the deed of incorporation dated July 27, 2010, to increase in one or several times the subscribed capital, within the limits of the authorized capital with the issue of Class C Shares.

Such increase of capital may be subscribed for, at a price to be freely determined from time to time by the Company, by the issue of the said Class C shares, to be paid-up in cash, by contribution in kind, by compensation with uncontested, current and immediately exercisable claims against the Company, or even by incorporation of profits brought forward, of available reserves or issue premiums, or by conversion of bonds as mentioned below.

The board of directors is especially authorized to proceed to such issues; the existing shareholders maintaining their preferential right to subscribe to the shares to be issued.

The board of directors may delegate to any duly authorized director or officer of the Company, or to any other duly authorized person, the duties of accepting subscriptions for shares representing part or all of such increased amounts of capital.

The Articles shall be amended from time to time according to Law to reflect increases in capital.

The Company may, to the extent and under terms permitted by the Law, redeem its own shares.

**Art. 6.** The shares of the Company are in registered form.

A register of registered shares will be kept at the registered office, where it will be available for inspection by any shareholder, said register will contain all the information required by article 39 of the Law. Ownership of registered shares will be established by inscription in the said register.

Certificates of these inscriptions shall be issued and signed by two directors.

The Company will recognize only one holder per share; in case a share is held by more than one person, the persons claiming ownership of the share will have to name a unique proxy to present the share in relation to the Company. The Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until one person has been appointed as the sole owner in relation to the Company.

## **Art. 7. Classes of Shares.**

7.1. Class A Ordinary Shares (“Class A Shares”): Class A Shares are reserved for the initiators of the concept of the chain of Asian fast-food restaurants that the Company will franchise in Europe and consist of 18,100 (eighteen thousand one hundred) Class A Shares, each with a nominal value of EUR 1.- (one Euro) issued and entirely paid up at nominal value.

Class A Shares carry one vote per share. Class A Shares holders may, freely transfer up to 20% (twenty percent) of their Class A Shares in aggregate, in one or more transactions, to anyone, and may freely transfer any number of their Class A Shares, in one or more transactions, to one or more members of the Company.s management or to strategic third parties assisting with the development or management of the Company provided that such transfer does not result in a change of control of the Company.

7.2. Class B Preference Shares (“Class B Shares”): Class B Shares are reserved for various parties who supported the initiators of the chain of Asian fast-food restaurants that the Company will franchise in Europe. The present 12,900 (twelve thousand nine hundred) Class B Shares, each with a nominal value EUR 1.- (one Euro.) issued and entirely paid up at nominal value, shall be transferred to such parties.

Class B Shares are entitled by Law to a privileged dividend (5% of their nominal value) and can only vote on the matters specified by article 46 of the Law.

Any holder of Class B Shares may transfer up to 20% (twenty percent) of his shares, in one or more transactions, to anyone, subject to the restriction on transfer to competitors stated herein.

7.3. Class C Ordinary Shares (“Class C Shares”): Class C Shares are reserved for investors and issued at a price freely determined from time to time by the Company depending on circumstances; they may also be issued to members of the Company.s management as incentive compensation. Class C Shares carry one vote per share. Any holder of Class C Shares may, from time to time, transfer up to 20% (twenty percent) of his shares, in one or more transactions, to anyone, subject to the restriction on transfer to competitors stated herein.

## **Art. 8. Rights and Restrictions.**

8.1 Pre-emption right to subscribe to new securities. In case of increases of share capital beyond the EUR 44,000.- initial authorized share capital carried out through the issuance of new shares, convertible bonds, bonds carrying subscription rights, warrants, option rights, stock options and any other type of securities (the “Securities”), the existing shareholders shall have a pre-emption right to subscribe to the Securities irrespectively of the class of shares they hold, in order to avoid the dilution of their participation. The Company shall notify in writing each existing shareholder of the issuance of the Securities and the shareholder shall notify in writing the Company of his intention to exercise his pre-emption right within 15 calendar days from having received the Company.s notification, failing which the shareholder.s pre-emption right to subscribe shall automatically come to an end.

8.2 Pre-emption right on transfer of existing shares. In case a shareholder intends to transfer, in one or more transactions, a number of shares aggregating more than 20% (twenty percent) of the total number of shares in his possession, he shall first offer the additional shares to the other shareholders in proportion to their shareholdings under the same terms and conditions as that of the proposed sale to the third party. The shareholder shall notify his intention by registered letter to the chairman of the board of directors, who shall immediately, and in any event not later than seven (7) calendar days as of the receipt of the notice, communicate by registered letter a copy of such notice to all the shareholders. The shareholder’s notice to the chairman of the board of directors must specify the number of shares to be transferred, the identity of the proposed transferee, the price and terms of the proposed sale and must include the irrevocable offer, until the expiration of the hereinafter mentioned delays, to transfer the offered shares to the other shareholders, pro rata, at the same terms and conditions of the proposed sale.

The other shareholders of the Company shall have a pro rata pre-emption right on the shares to be transferred. The shareholders wishing to exercise their pre-emption right must notify their acceptance of the above offer, by registered letter, within seven (7) calendar days as of the date of receipt of the notice from the chairman of the board of directors, to the chairman of the board of directors as well as to the transferring shareholder at the address indicated in the shareholders’ register, specifying the number of shares to be acquired at the terms and conditions of the proposed sale. Should several shareholders be interested in the acquisition of shares, and the shares applied for are in excess of the shares offered, the shares will be attributed to the acquiring shareholders pro-rata to their respective shareholding in the Company. Failure to exercise the pre-emption right within the above mentioned delay shall result in a loss of the pre-emption right.

Each share transfer shall be null and void and shall neither be enforceable towards the Company nor towards third parties, including shareholders of the Company, in a general way, if the above procedure is not respected. In such event the board of directors is not allowed to register the transferee as a new shareholder in the shareholders’ register.

This clause shall not apply in the case of a transfer to a family member or to an entity controlled by the transferor. In addition, this clause shall not apply in the case of a transfer of Class A Shares to members of the Company.s management or to strategic third parties assisting with the development or management of the Company, provided that such transfer does not result in a change of control of the Company.

8.3 Drag along rights. In the event that holders of the Class A Shares decide to dispose of all of their shares in the Company to a third party for a purchase price per share equal to at least double the highest price per share paid before then by subscribers of Class C Shares (adjusted for stock splits, combinations or the like) within three years from the incorporation of the Company or three times said highest price within five years from incorporation, the holders of the Class A Shares shall have the right to require that all the other shareholders concurrently sell all their shares to such third party on the same terms and conditions as that applicable to the holders of Class A Shares. It is understood, accepted and required by all the shareholders that such rights are expressly granted for the purpose of facilitating a trade sale of the Company which is one of the main objectives of the shareholders and that such objective cannot be validly pursued unless the holders of the Class A Shares are in possession of these rights.

8.4 Tag along rights. Should the holders of Class A Shares decide to sell a controlling interest in the Company to a third party, which shall not directly or indirectly include the holders of Class A Shares at the time of the offer, they shall so notify in writing the other shareholders. Each such other shareholder shall then have the option, exercisable by written notice addressed to the holders of the Class A Shares within fifteen (15) business days of receiving the holders of Class A Shares. notice, to require the holders of Class A Shares to acquire, or cause the third party to acquire, at the same time, all (but not part) of the shares held by such other shareholder, at a price per share equal to the higher of the price per share paid by the third party.

8.5 Restriction on transfer of shares to competitors. Holders of Class B or Class C Shares intending to sell or transfer any of their shares to a third party shall, beforehand, disclose the identity of the proposed transferee to the Company and the prior written consent of the Company shall be required in case of transfer of sale of said shares to a transferee involved in the restaurant business or to a third party affiliated to such business or reasonably deemed by the Company to be a competitor of the Company or a potential threat to the Company's business or reputation in which case the Company shall have the right to require the said shareholder to desist from such transfer and the transfer shall not take place.

8.6 IPO or trade sale. All of the above rights and obligations shall automatically terminate at the time of an initial public offering ("IPO") or trade sale of the Company.

### III. General meetings of shareholders

**Art. 9.** Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.

The general meeting is convened by the board of directors. It may also be called at the request of shareholders representing at least one tenth (1/10) of the Company's share capital.

Any holder of Class A, Class B or Class C Shares is entitled to attend any meetings of shareholders.

**Art. 10.** The annual general meeting of shareholders shall be held on the 1<sup>st</sup> Friday of June at 11:00 a.m. at the registered office of the Company, or at such other place as may be specified in the notice of meeting.

If such day is a legal holiday, the annual general meeting shall be held on the next following business day.

Other meetings of shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting.

The quorum and time required by Law shall govern the notice for and conduct of the meetings of shareholders of the Company, unless otherwise provided by the present Articles.

The holders of Class A and Class C Shares of the Company shall be entitled at each meeting of the shareholders to one vote for every share. The holders of Class B Shares shall not have voting rights, except in the circumstances described in the Law, in which case the holders of Class B shares shall be entitled at each meeting of the shareholders at which they are entitled to vote to one vote for every Class B Share.

A shareholder may act at any meeting of shareholders by appointing another person as his proxy, such appointment to be made in writing, by electronic mail, by facsimile or by any other similar means of communication.

The use of video conferencing equipment, conference call or other means of telecommunication shall be allowed and the shareholders using these technologies shall be deemed to be present and shall be authorized to vote by video, by phone or by other means of telecommunication. Votes may also be cast in writing or by fax, telegram, telex, telephone or other means of telecommunication but in these last two instances the vote shall be confirmed in writing.

Any shareholder can also vote by correspondence, by returning a duly completed and executed form (the "Form") that the board of directors or any two directors may decide to send and containing the following mentions in English and French:

- a) the name and address of the shareholder;
- b) the number of shares he owns;
- c) each resolution upon which a vote is required;
- d) a statement whereby the shareholder acknowledges having been informed of the resolution(s) upon which a vote is required;



- e) a box for each resolution to be considered;
- f) an invitation to tick the box corresponding to the resolutions that the shareholder wants to approve, reject or refrain from voting;
- g) a mention of the place and date of execution of the form;
- h) the signature of the form and a mention of the identity of the authorized signatory as the case may be; and
- i) the following statement: "In case of lack of indication of vote and no box is ticked, the Form is void". The indication of contradictory votes regarding a resolution will be assimilated to a lack of indication of vote. The Form can be validly used for successive meetings convened on the same day. Votes by correspondence are taken into account only if the Form is received by the Company at least two days before the meeting. A shareholder cannot send to the Company a proxy and the Form for the same meeting. However, should those two documents be received by the Company, only the vote expressed in the Form will be taken into account.

Except as otherwise required by Law or by the Articles, resolutions at a meeting of shareholders duly convened will be passed by a simple majority of those present or represented.

The board of directors may determine all other conditions that must be fulfilled by shareholders for them to take part in any meeting of shareholders.

If all of the shareholders are present or represented at a meeting of shareholders, and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting the meeting may be held without prior notice or publication.

Decisions taken in a general meeting of shareholders must be recorded in minutes signed by the bureau of the meeting and by the shareholders who request to do so.

#### IV. Board of directors

**Art. 11.** The Company shall be managed by a board of directors composed of at least three (3) members. Directors do not need to be shareholders of the Company.

Directors are divided into "A Directors" and "B Directors".

There shall be at all times a majority of A Directors.

The directors shall be elected by the shareholders at their annual general meeting which shall determine their number, remuneration and term of office. The term of the office of a director may not exceed six (6) years and the directors shall hold office until their successors are elected.

The directors are elected by a simple majority vote of the shares present or represented. The A Directors shall be elected from a list of candidates proposed by the holders of Class A Shares.

Any director may be removed with or without cause by the general meeting of shareholders.

In the event of a vacancy in the office of a director because of death, retirement or otherwise, this vacancy may be filled out on a temporary basis until the next meeting of shareholders, by observing the applicable legal prescriptions.

**Art. 12.** The board of directors shall choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a director, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of directors and of the shareholders.

The board of directors shall meet upon call by the chairman, or any two directors, at the place indicated in the notice of meeting.

The chairman shall preside at all meetings of shareholders and of the board of directors, but in his absence, the shareholders or the board of directors may appoint another director as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of directors must be given to directors twenty-four hours at least in advance of the date foreseen for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each director in writing, by electronic mail, by facsimile or by any other similar means of communication. A special convocation will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of directors.

Any director may act at any meeting of the board of directors by appointing in writing, by electronic mail, by facsimile or by any other similar means of communication another director as his proxy. A director may represent more than one of his colleagues.

Any director may participate in any meeting of the board of directors by way of videoconference or by any other similar means of communication allowing their identification. These means of communication must comply with technical characteristics guaranteeing the effective participation to the meeting, which must be broadcasted uninterruptedly. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting. The meeting held by such means of communication is deemed as held at the registered office of the Company.

The board of directors can validly pass a resolution if at least half of the directors are present or represented at the meeting.

Decisions shall be taken by a majority of votes of the directors present or represented at such meeting, provided that at least two (2) A Directors vote in favour. In case of tie, the chairman of the board of directors shall have a casting vote.

The board of directors may pass resolutions by circular means by way of approving them in writing, by electronic mail, by facsimile or any other similar means of communication, to be confirmed by signed originals, the entirety of this documentation forming the minutes giving evidence of the resolution.

**Art. 13.** The minutes of any meeting of the board of directors shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two directors. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, or by two directors.

**Art. 14.** The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interests.

All powers not expressly reserved by Law or by these Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the board of directors.

According to article 60 of the Law, the daily management of the Company as well as the representation of the Company in relation to such management may be delegated to one or more directors, officers, managers or other agents, acting alone or jointly. Their nomination, revocation and powers shall be settled by a resolution of the board of directors. The delegation to a member of the board of directors shall entail the obligation for the board of directors to report each year to the ordinary general meeting on the salary, fees and any advantages granted to the delegate.

The Company may also grant special powers by authentic proxy or power of attorney by private instrument.

**Art. 15.** The Company will be bound by the signatures of two (2) A Directors jointly with at least one (1) B Director or by the sole signature of any persons to whom such signatory power shall be delegated by the board of directors.

## V. Supervision of the company

**Art. 16.** The operations of the Company shall be supervised by one (1) or several statutory auditors, which may be shareholders or not.

The general meeting of shareholders shall appoint the statutory auditors, and shall determine their number, remuneration and term of office which may not exceed six (6) years.

## VI. Accounting year, Balance

**Art. 17.** The accounting year of the Company shall begin on 1<sup>st</sup> of January of each year and shall terminate on 31<sup>st</sup> of December of the same year.

**Art. 18.** From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by Law. That allocation will cease to be required as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed capital of the Company.

Upon recommendation of the board of directors, the general meeting of shareholders determines how the remainder of the annual net profits will be disposed of. It may decide to allocate the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision reserve, to carry it forward to the next following financial year or to distribute it to the shareholders as dividend.

The Class B Shares are entitled to a preferred dividend of 5% of their nominal value. Any balance of dividends decided shall be distributed to all shareholders in proportion to the number of shares held by them in the Company.

Subject to the conditions fixed by Law, the board of directors may pay out an advance payment on dividends. The board fixes the amount and the date of payment of any such advance payment.

Dividends may also be paid out of reserves accumulated out of profits from prior years. Dividends shall be paid in Euros or otherwise in specie as the directors may determine, and may be paid at such times as may be determined by the board of directors.

Payment of dividends shall be made to holders of shares at their addresses in the register of shareholders. No interest shall be due against the Company on dividends declared but unclaimed.

## VII. Liquidation

**Art. 19.** In the event of dissolution of the Company, liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the meeting of shareholders effecting such dissolution and which shall determine their powers and their compensation.

The Class B Shares shall receive payment of the liquidation proceeds by priority to the payment to which the holders of Class A and Class C Shares are entitled to.

## VIII. Amendment of the articles

**Art. 20.** The Articles may be amended by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the conditions of quorum and majority foreseen in article 67-1 of the Law.



## IX. Final clause - Applicable law

**Art. 21.** All matters not expressly governed by these Articles shall be determined in accordance with the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg and in particular with the law of August 10, 1915 on commercial companies as amended.

### *Transitory dispositions*

1. The first financial year runs from the date of incorporation and ends on the 31<sup>st</sup> of December 2010.
2. The first General Meeting will be held in the year 2011.
3. Exceptionally, the first chairman and the first delegate of the board of directors may be nominated by the first General Meeting of the shareholders.

### *Subscription and Payment*

The Articles of the Company thus having been established, the 18,100 (eighteen thousand one hundred) Class A Shares and the 12,900 (twelve thousand nine hundred) Class B Shares have been subscribed as follows:

1) The company "HOLDING ONE S.A.H.", prenamed: . . . . .	18,100 Class A Shares
2) The company "Luxembourg Business Consultants S.A.", prenamed: . . . . .	12,900 Class B Shares
Total: thirty-one thousand shares: . . . . .	31,000 Shares

All the shares have been fully paid-up by the aforesaid subscribers by payment in cash, so that the total amount of thirty-one thousand Euros (31,000.- EUR) is from this day on at the free disposal of the Company, as has been proved to the notary by a bank certificate, who expressly attests thereto.

### *Declaration*

The undersigned notary herewith declares having verified the existence of the conditions enumerated in article 26 of the law of August 10, 1915, on commercial companies and expressly states that they have been fulfilled.

### *Extraordinary general meeting*

The aforementioned appearing persons, representing the totality of the subscribed capital and considering themselves as duly convened, declare that they are meeting in an extraordinary general meeting and take the following resolutions by unanimity:

1. The registered office is established in L-1471 Luxembourg, 257, route d'Esch.
2. The number of directors is fixed at three (3) and that of the auditors at one (1).
3. Are appointed as A Directors:
  - a) Mr. Max GALOWICH, lawyer, born in Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg), on the 30<sup>th</sup> of July 1965, residing professionally in L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt;
  - b) Mr. Steve KIEFFER, chartered accountant, born in Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg), on the 26<sup>th</sup> of April 1973, residing professionally in L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt;
4. Is appointed as B Director:
  - c) Mr. Jean-Paul FRANK, chartered accountant, born in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), on the 12<sup>th</sup> of November 1969, residing professionally in L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt.
5. The public limited company "LUX-AUDIT S.A.", established and having its registered office in L-1510 Luxembourg, 57, avenue de la Faïencerie, inscribed in the Trade and Companies' Registry of Luxembourg, section B, under the number 25797, is appointed as statutory auditor of the Company.
6. The mandates of the directors and the statutory auditor will expire at the general annual meeting in the year 2016.
7. Following the faculty offered by point 3) of the transitory dispositions, the meeting appoints Mr. Max GALOWICH, prenamed, as chairman of the board of directors.

### *Costs*

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is evaluated at approximately two thousand Euros.

### *Statement*

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing parties, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the appearing person, acting as said before, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said appearing person has signed with Us the notary the present deed.

### Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le vingt-sept juillet.

Pardevant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

#### ONT COMPARU:

1) La société anonyme "HOLDING ONE S.A.H.", établie et ayant son siège social à L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 98671,

dûment représentée par deux de ses administrateurs, à savoir:

- Monsieur Max GALOWICH, juriste, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt, et

- Monsieur Georges GREDT, comptable, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt, lui-même ici représenté par Monsieur Max GALOWICH, préqualifié, en vertu d'une procuration spéciale sous seing privé donnée.

2) La société anonyme "Luxembourg Business Consultants S.A.", établie et ayant son siège social à L-2530 Luxembourg, 4A, rue Henri Schnadt, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 76858,

dûment représentée par deux de ses administrateurs, à savoir:

- Monsieur Max GALOWICH, juriste, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt, et

- Monsieur Dan EPPS, conseiller fiscal, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt, lui-même ici représenté par Monsieur Max GALOWICH, préqualifié, en vertu d'une procuration spéciale sous seing privé donnée.

Lesquelles procurations spéciales, signées "ne varietur" par le comparant et le notaire soussigné, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquelles parties comparantes, représentées comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentant de dresser l'acte constitutif d'une société anonyme qu'elles déclarent de constituer par les présentes et dont les statuts sont arrêtés comme suit:

### I. Nom, Durée, Objet, Siège social

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes, par les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société anonyme sous la dénomination de "FRANCHISING GROUP EUROPE S.A." (la "Société"), laquelle sera régie par les lois respectives et plus particulièrement par la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (la "Loi") ainsi que par les présents statuts (les "Statuts").

**Art. 2.** La durée de la Société est illimitée.

**Art. 3.** L'objet principal de la Société consiste à développer, exclusivement dans les pays de l'Europe, une chaîne de restaurants fast-food asiatique, moyennant la franchise, la licence et/ou d'autres formules et/ou d'autres moyens.

La Société peut entreprendre toutes activités commerciales connexes telles que l'achat et la vente de fournitures et équipements.

Ce faisant, la Société peut notamment acheter, développer, enregistrer et / ou breveter, gérer, disposer de tout brevet, marque, modèle ou que ce soit d'autre se rapportant à son objet principal et prendre toute participation ou intérêt dans toute société ou entreprise relevant de son objectif principal.

La Société peut ouvrir et détenir des comptes bancaires que ce soit dans le monde.

La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit.

La Société pourra, dans les limites fixées par la Loi, accorder à toute société du groupe ou à tout actionnaire tous concours, prêts, avances ou garanties.

Dans le cadre de son activité, la Société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

La Société prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui le favorisent et qui sont susceptibles de promouvoir son développement ou extension.

**Art. 4.** Le siège social est établi à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg).

Le siège social de la Société pourra être transféré à tout autre endroit dans la commune du siège social par une simple décision du conseil d'administration.

Par simple décision du conseil d'administration, la Société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par décision de l'assemblée des actionnaires.

## II. Capital social - Actions

**Art. 5.** Le capital souscrit initial de la Société est fixé à EUR 31.000,- (trente et un mille euros) représenté par 18.100 (dix-huit mille cent) actions ordinaires de Classe A (les "Actions de Classe A"), avec une valeur nominale de EUR 1,- (un euro) chacune et 12.900 (douze mille neuf cents) actions préférentielles de Classe B (les "Actions de Classe B"), avec une valeur nominale de EUR 1,- (un euro) chacune, entièrement libérées.

Le capital autorisé est fixé à EUR 44.000,- (quarante-quatre mille euros).

Le capital autorisé et le capital souscrit de la Société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

En outre, le conseil d'administration est autorisé, pendant une période de cinq ans prenant fin le 5<sup>ème</sup> anniversaire de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, de l'acte de constitution daté du 27 juillet 2010, à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé avec émission d'actions de Classe C.

De telles augmentations de capital peuvent être souscrites, à un prix librement déterminé de temps en temps par la Société, moyennant d'émission desdites actions de Classe C, à libérer en espèces, en nature ou par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la Société, ou même par incorporation de bénéfices reportés, de réserves disponibles ou de primes d'émission, ou par conversion d'obligations comme dit ci-après.

Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions, les actionnaires antérieurs maintenant leur droit préférentiel de souscription des actions à émettre.

Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Les Statuts seront modifiés de temps en temps conformément à la Loi afin de refléter les augmentations de capital.

La Société peut, aux conditions et aux termes prévus par la Loi, racheter ses propres actions.

**Art. 6.** Les actions de la Société sont nominatives.

Il est tenu au siège social un registre des actions nominatives, dont tout actionnaire pourra prendre connaissance, et qui contiendra les indications prévues à l'article 39 de la Loi. La propriété des actions nominatives s'établit par une inscription sur ledit registre.

Des certificats constatant ces inscriptions au registre seront délivrés, signés par deux administrateurs.

La Société ne reconnaît qu'un propriétaire par action; si la propriété de l'action est indivise, démembrée ou litigieuse, les personnes invoquant un droit sur l'action devront désigner un mandataire unique pour représenter l'action à l'égard de la Société. La Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

**Art. 7. Classes d'Actions.**

**7.1. Actions Ordinaires de Classe A ("Actions de Classe A"):** les Actions de Classe A sont réservées aux initiateurs du concept d'une chaîne de restaurants fast-food asiatique que la Société franchisera en Europe et consistent en, 18,100 (dix huit mille cent) Actions de Classe A, chacune ayant une valeur nominale de EUR 1.- (un Euro,) émises et entièrement payées à la valeur nominale.

Les Actions de Classe A ont un vote par action. Les propriétaires d'Actions de Classe A peuvent librement transférer jusqu'à 20% (vingt pourcent) de leurs Actions de Classe A en tout, en une ou plusieurs transactions, à qui que ce soit, et peuvent librement transférer un nombre quelconque de leurs Actions de Classe A à un ou plusieurs membres du management de la Société ou à des partenaires stratégiques fournissant une assistance au développement ou à la gestion de la Société à condition que ledit transfert ne résulte pas en, un changement de contrôle de la Société.

**7.2. Actions Préférentielles de Classe B ("Actions de Classe B"):** Les Actions de Classe B sont réservées à différents parties qui ont soutenus les initiateurs de la chaîne de restaurants fast-food asiatique que la Société franchisera en Europe. Les 12,900 (douze mille neuf cent) Actions de Classe B actuelles, chacune avec une valeur nominale de EUR 1.- (un Euro,) émises et entièrement payées à la valeur nominale, seront transférées auxdits parties.

Les Actions de Classe B ont droit par la Loi à un dividende privilégié (5% de leur valeur nominale) et peuvent voter seulement sur les sujets spécifiées dans l'article 46 de la Loi.

Tout propriétaire d'Actions de Classe B peut transférer jusqu'à 20% (vingt pourcent) de ses actions, en une ou plusieurs transactions, à quiconque, sujet aux restrictions sur le transfert à des compétiteurs écrites ci dessous.

**7.3. Actions Ordinaires de Classe C ("Actions de Classe C"):** Les Actions de Classe C sont réservées à des investisseurs et émises à un prix librement décidé de temps à autre par la Société selon les circonstances; elles peuvent aussi être émises à des membres du management de la Société en tant que prime. Les Actions de Classe C ont droit à un vote par action. Tout propriétaire d'Actions de Classe C peut, de temps à autre, transférer jusqu'à 20% (vingt pourcent) de ses actions, en une ou plusieurs transactions, à quiconque, sujet aux restrictions sur le transfert à des compétiteurs écrites ci dessous.

## Art. 8. Droits et Restrictions.

8.1 Droit de préemption sur l'émission de nouveaux titres. Au cas où le capital est augmenté au delà du capital initial autorisé de EUR 44.000,-. Par l'émission de nouvelles actions, obligations convertibles, obligations portant des droits de souscription, options, droits d'options, options d'achat d'actions ou tout autre type de titre (les "Titres"), les actionnaires existants auront un droit de préemption de souscrire aux Titres indépendamment de la classe des actions qu'ils possèdent afin d'éviter la dilution de leur participation. La Société notifiera par écrit à chaque actionnaires existant l'émission des Titres et l'actionnaire notifiera par écrit la Société de son intention d'exercer son droit de préemption dans les 15 jours après avoir reçu la notification de la Société, sans quoi le droit de préemption de l'actionnaire à souscrire sera automatiquement annulé.

8.2 Droit de préemption sur le transfert d'actions existantes. Au cas où un actionnaire souhaite transférer, en une ou plusieurs transactions, un nombre d'actions au total supérieur à 20% (vingt pourcent) du nombre total des actions qu'il possède, il offrira tout d'abord les actions additionnelles aux autres actionnaires en proportion à leurs pourcentages avec les mêmes termes et conditions que ceux de la vente proposée au tiers. L'actionnaire notifiera son intention par lettre recommandée au président du conseil d'administration qui communiquera immédiatement, et dans tous les cas pas plus tard que sept (7) jours après réception de la notification, par lettre recommandée une copie de ladite notification à tous les actionnaires. La notification de l'actionnaire au président du conseil d'administration devra spécifier le nombre d'actions à transférer, l'identité de la personne à qui elles sont transférées, le prix et les conditions de la vente proposée et doit inclure l'offre irrévocable, jusqu'à l'expiration des délais mentionnés ci-dessus, de transférer les actions offertes aux autres actionnaires, pro rata, aux mêmes termes et conditions que ceux de la vente proposée.

Les autres actionnaires de la Société auront un droit de préemption prorata sur les actions devant être transférées. Les actionnaires désirant exercer leur droit de préemption devront notifier leur acceptation de l'offre ci-dessus, par lettre recommandée, dans un délai de sept (7) jours à partir de la date de réception de la notification du président du conseil d'administration, au président du conseil d'administration et à l'actionnaire transférant à l'adresse indiquée dans le registre des actionnaires, spécifiant le nombre d'actions devant être achetées aux termes et conditions de la vente proposée. Dans le cas où plusieurs actionnaires sont intéressés à acheter les actions, et le nombre d'actions qu'ils souhaitent acheter est supérieur au nombre d'actions offertes, les actions seront attribuées aux actionnaires acquéreurs au prorata de leurs pourcentages respectifs dans la Société. Le non-exercice du droit de préemption dans les délais exposés ci-dessus entraînera la perte du droit de préemption. Tout transfert d'actions sera nul et non avenue et ne saura être exécutable pour la Société ou les tiers, y compris les actionnaires de la Société, de manière générale, si la procédure ci-dessus n'est pas respectée. Dans ce cas le conseil d'administration n'est pas autorisé à enregistrer le bénéficiaire du transfert comme nouvel actionnaire dans le registre des actionnaires. Cette clause ne s'appliquera pas dans le cas d'un transfert à un membre de la famille ou à une entité contrôlée par le transfèreuse. De plus, cette clause ne s'appliquera pas dans le cas de transfert d'Actions de Classe A à des membres du management de la Société ou à des tiers partenaires stratégiques qui assistent avec le développement ou la gestion de la Société, à condition que ledit transfert ne résulte pas en un changement de contrôle de la Société.

8.3 Droits de "Drag Along". Au cas où des propriétaires d'Actions de Classe A décident de vendre toutes leurs actions de la Société à un tiers pour un prix d'achat égal au moins au double du prix par action le plus haut payé auparavant par les souscripteurs d'Actions de Classe C (ajusté dans le cas de subdivisions des actions, combinaisons ou similaires) dans les trois ans qui suivent l'incorporation de la Société ou trois fois ledit prix le plus haut dans les cinq ans après telle incorporation, les propriétaires d'Actions de Classe A auront le droit de demander à tous les autres actionnaires de vendre toutes leurs actions en même temps qu'eux aux mêmes termes et conditions que celles appliquées aux propriétaires d'Actions de Classe A. Tous les actionnaires comprennent, acceptent et demandent que ces droits soient expressément accordés afin de faciliter une vente de la Société qui est l'un des objectifs principaux des actionnaires et que ledit objectif ne peut être valablement poursuivi sans que les propriétaires des Actions de Classe A jouissent de ces droits.

8.4 Droits de "Tag Along". Au cas où les propriétaires des Actions de Classe A décident de vendre un pourcentage de contrôle de la Société à un tiers, qui ne comprendra pas directement ou indirectement les propriétaires d'Actions de Classe A au moment de l'offre, ils en notifieront les autres actionnaires. Chaque autre actionnaire aura alors l'option, qu'il pourra exercer par notification par écrit adressée aux propriétaires d'Actions de Classe A dans les quinze (15) jours ouvrables suivant la réception de la notification des propriétaires des Actions de Classe A, d'acheter, ou de faire acheter par le tiers, au même moment, toutes (non pas une partie) des actions possédées par cet autre actionnaire, à un prix par action égal au prix le plus haut par action payé par le tiers.

8.5 Restriction sur le transfert d'actions aux concurrents. Les propriétaires d'Actions de Classe B et C souhaitant vendre ou transférer des actions à un tiers devront, au préalable, révéler à la Société l'identité du cessionnaire et le consentement préalable de la Société sera requis dans le cas d'un transfert des dites actions à un cessionnaire actif dans la restauration ou à un tiers) affilié à ce type d'activité ou que la Société juge raisonnablement être un concurrent de la Société ou une menace potentielle pour l'activité de la Société ou sa réputation auquel cas la Société aura le droit de demander que ledit actionnaire se désiste dudit transfert et le transfert n'aura pas lieu.

8.6 OPA ou vente de la Société. Tous les droits et obligations ci-dessus termineront automatiquement au moment d'une cotation en bourse ("OPA") ou d'une vente de toute la Société.

### III. Assemblées générales des actionnaires

**Art. 9.** L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

L'assemblée générale est convoquée par le conseil d'administration. Elle peut être convoquée également sur demande d'actionnaires représentant un dixième (1/10) au moins du capital social.

Les actionnaires de Classe A, de Classe B et de Classe C seront autorisés de participer à toutes assemblées générales des actionnaires.

**Art. 10.** L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra le 1<sup>er</sup> vendredi du mois de juin à 11.00 heures au siège social de la Société ou à tout autre endroit qui sera fixé dans l'avis de convocation.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit.

D'autres assemblées des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieux spécifiés dans les avis de convocation.

Les quorum et délais requis par la Loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la Société, dans la mesure où il n'est pas autrement disposé dans les présents Statuts.

Les actionnaires de Classe A et de Classe C de la Société auront droit à chaque assemblée générale des actionnaires à un vote par action. Les actionnaires de la Classe B n'auront pas de droit de vote, sauf dans les circonstances énumérées dans la Loi, auquel cas les actionnaires de la Classe B auront droit à chaque assemblée des actionnaires à laquelle ils sont en droit de participer au vote à un vote par action de Classe B.

Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par écrit, par courrier électronique, par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire une autre personne comme son mandataire.

L'utilisation d'équipement pour conférences vidéo, conférences téléphoniques ou tout autre moyen de télécommunication est autorisée et les actionnaires utilisant ces technologies seront présumés être présents et seront autorisés à voter par vidéo, par téléphone ou par tout autre moyen de télécommunication. Après délibération, les votes pourront aussi être exprimés par écrit ou par télécopie, télégramme, télex, téléphone ou tout autre moyen de télécommunication, étant entendu que dans ce dernier cas le vote devra être confirmé par écrit.

Tout actionnaire peut aussi voter par correspondance, en retournant un formulaire dûment complété et signé (le "formulaire") envoyé par le conseil d'administration ou deux administrateurs, suivant le cas et contenant les mentions suivantes en langue anglaise et française:

- a) le nom et l'adresse de l'actionnaire;
- b) le nombre d'actions qu'il détient;
- c) chaque résolution sur laquelle un vote est requis;
- d) une déclaration par laquelle l'actionnaire reconnaît avoir été informé de la/des résolution(s) pour lesquelles un vote est requis;
- e) une case pour chaque résolution à considérer;
- f) une invitation à cocher la case correspondant aux résolutions que l'actionnaire veut approuver, rejeter ou s'abstenir de voter;
- g) une mention de l'endroit et de la date de signature du formulaire;
- h) la signature du formulaire et une mention de l'identité du signataire autorisé selon le cas; et
- i) la déclaration suivante: "A défaut d'indication de vote et si aucune case n'est cochée, le formulaire est nul. L'indication de votes contradictoires au regard d'une résolution sera assimilée à une absence d'indication de vote. Le formulaire peut être utilisé pour des assemblées successives convoquées le même jour. Les votes par correspondance ne sont pris en compte que si le formulaire parvient à la Société deux jours au moins avant la réunion de l'assemblée. Un actionnaire ne peut pas adresser à la Société à la fois une procuration et le formulaire. Toutefois, si ces deux documents parvenaient à la Société, le vote exprimé dans le formulaire primera.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la Loi ou les Statuts, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des votes des actionnaires présents ou représentés.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée des actionnaires.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation préalables.

Les décisions prises lors de l'assemblée sont consignées dans un procès-verbal signé par les membres du bureau et par les actionnaires qui le demandent.

### IV. Conseil d'administration

**Art. 11.** La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois (3) membres au moins. Les administrateurs n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société.

Les administrateurs sont divisés en administrateurs A et administrateurs B.

Il devra y avoir à tout moment une majorité d'administrateurs A.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat. Les administrateurs sont élus pour un terme qui n'excédera pas six (6) ans, jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus.

Les administrateurs seront élus à la majorité des votes des actionnaires présents ou représentés. Les administrateurs A seront élus parmi une liste de candidats proposés par les détenteurs d'actions de Classe A.

Tout administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, cette vacance peut être temporairement comblée jusqu'à la prochaine assemblée des actionnaires, tout en respectant les prescriptions légales applicables.

**Art. 12.** Le conseil d'administration devra choisir en son sein un président et pourra également choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les assemblées générales des actionnaires et les réunions du conseil d'administration; en son absence l'assemblée générale ou le conseil d'administration pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette assemblée ou réunion un autre administrateur pour assumer la présidence pro tempore de ces assemblées ou réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque administrateur par écrit, par courrier électronique, par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit, par courrier électronique, par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire un autre administrateur comme son mandataire. Un administrateur peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant son identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du conseil dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. La réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se tenir au siège de la Société.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la moitié au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion, sous condition qu'au moins deux (2) administrateurs A votent en faveur. En cas de partage des voix, le président du conseil d'administration aura une voix prépondérante.

Le conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit, par courrier électronique, par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer le cas échéant par courrier, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

**Art. 13.** Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil d'administration seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux administrateurs. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux administrateurs.

**Art. 14.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société.

Tous pouvoirs que la Loi ou ces Statuts ne réservent pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la Loi, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration. La délégation à un membre du conseil d'administration impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué.

La Société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.



**Art. 15.** La Société sera engagée par les signatures de deux (2) administrateurs A conjointement avec au moins un (1) administrateur B ou par la seule signature de toute(s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration.

#### V. Surveillance de la société

**Art. 16.** Les opérations de la Société seront surveillées par un (1) ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être actionnaire.

L'assemblée générale des actionnaires désignera les commissaires aux comptes et déterminera leur nombre, leurs rémunérations et la durée de leurs fonctions qui ne pourra excéder six (6) années.

#### VI. Exercice social - Bilan

**Art. 17.** L'exercice social de la Société commencera le 1<sup>er</sup> janvier de chaque année et se terminera le 31 décembre de la même année.

**Art. 18.** Sur les bénéfices nets de la Société, il sera prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation d'un fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteindra dix pour cent (10%) du capital social.

Sur recommandation du conseil d'administration l'assemblée générale des actionnaires décide de l'affectation du solde des bénéfices annuels nets. Elle peut décider de verser la totalité ou une part du solde à un compte de réserve ou de provision, de le reporter à nouveau ou de le distribuer aux actionnaires comme dividendes.

Les Actions de Classe B ont droit à un dividende privilégié de 5% de leur valeur nominale. Tout solde de dividendes restant à distribuer sera réparti à tous les actionnaires au prorata de leur nombre d'actions détenues dans la Société.

Le conseil d'administration peut procéder à un versement d'acomptes sur dividendes dans les conditions fixées par la Loi. Il déterminera le montant ainsi que la date de paiement de ces acomptes.

Des dividendes peuvent également être payés sur bénéfices reportés d'exercices antérieurs. Les dividendes seront payés en euros ou autrement en nature selon la libre appréciation des administrateurs, et peuvent être distribués à tout moment à déterminer par le conseil d'administration.

Le paiement de dividendes sera fait aux actionnaires à l'adresse indiquée dans le registre des actions. Aucun intérêt ne sera dû par la Société sur dividendes distribués mais non revendiqués.

#### VII. Liquidation

**Art. 19.** En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Les Actions de Classe B recevront paiement sur le produit de liquidation par priorité au paiement auquel les détenteurs des Actions de Classe A et de Classe C ont droit.

#### VIII. Modification des statuts

**Art. 20.** Les Statuts pourront être modifiés par une assemblée générale des actionnaires statuant aux conditions de quorum et de majorité prévues par l'article 67-1 de la Loi.

#### IX. Dispositions finales - Loi applicable

**Art. 21.** Tout ce qui n'est pas expressément réglementé par les présents Statuts et le Pacte de Souscription sera déterminé en conformité avec la loi luxembourgeoise, et en particulier avec la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle que modifiée.

##### *Dispositions transitoires*

1. Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2010.
2. La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2011.
3. Exceptionnellement, le premier président et le premier délégué du conseil d'administration peuvent être nommés par la première assemblée générale des actionnaires.

##### *Souscription et Libération*

Les Statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, les 18.100 (dix-huit mille cent) Actions de Classe A et les 12.900 (douze mille neuf cents) Actions de Classe B ont été souscrites comme suit:

1) La société "HOLDING ONE S.A.H.", prédésignée: . . . . .	18.100 Actions de Classe A
2) La société anonyme "Luxembourg Business Consultants S.A.", prédésignée: . . . . .	12.900 Actions de Classe B
Total: trente et un mille actions: . . . . .	31.000 Actions

Toutes les actions ont été libérées entièrement par les souscripteurs prédits moyennant un versement en numéraire, de sorte que la somme totale de EUR 31.000,- (trente et un mille euros) est à partir de ce jour à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été prouvé au notaire par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

#### *Déclaration*

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi de 1915, telle que modifiée, et en confirme expressément l'accomplissement.

#### *Assemblée générale extraordinaire*

Les comparants prémentionnés, représentant la totalité du capital social et se considérant comme étant valablement convoqués, déclarent se réunir en assemblée générale extraordinaire et prennent les résolutions suivantes à l'unanimité:

1. Le siège social est établi à L-1471 Luxembourg, 257, route d'Esch.
2. Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3) et celui des commissaires aux comptes à un (1).
3. Sont appelés comme administrateurs A:

a) Monsieur Max GALOWICH, juriste, né à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), le 30 juillet 1965, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt;

b) Monsieur Steve KIEFFER, expert-comptable, né à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), le 26 avril 1973, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt;

4. Est nommé comme administrateur B:

c) Monsieur Jean-Paul FRANK, expert-comptable, né à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), le 12 novembre 1969, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt.

5. La société anonyme "LUX-AUDIT S.A.", établie et ayant son siège social à L-1510 Luxembourg, 57, avenue de la Faïencerie, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 25797, est nommée commissaire aux comptes de la Société.

6. Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes prendront fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2016.

7. Faisant usage de la faculté offerte par le point 3) des dispositions transitoires, l'assemblée nomme Monsieur Max GALOWICH, préqualifié, comme président du conseil d'administration.

#### *Frais*

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte, est évalué approximativement à deux mille euros.

#### *Déclaration*

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et le français, déclare par les présentes, qu'à la requête des parties comparantes le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête des mêmes parties comparantes, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au comparant, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ledit comparant a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: M. GALOWICH, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 30 juillet 2010. LAC/2010/33912. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur (signé): Francis SANDT.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 3 août 2010.

Référence de publication: 2010106326/737.

(100120354) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2010.

---

#### **Jean Schmit Engineering, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1420 Luxembourg, 13, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 46.432.

Les comptes annuels de l'année 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.



Mersch, le 19 juillet 2010.

Pour JEAN SCHMIT ENGINEERING S.à r.l.

Arend & Partners S.à r.l., Mersch

Signature

Référence de publication: 2010097468/13.

(100108542) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2010.

---

**Koch Chemical Technology LP2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 175.038.262,00.**

Siège social: L-3451 Dudelange, Zone Industrielle Riedgen.

R.C.S. Luxembourg B 131.220.

---

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2009 de la Société, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 20 juillet 2010.

ATOZ SA

Aerogolf Center - Bloc B

1, Heienhaff

L-1736 Sennigerberg

Signature

Référence de publication: 2010097473/17.

(100108661) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2010.

---

**Koch Chemical Technology LP3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 15.160,00.**

Siège social: L-3401 Dudelange, Zone Industrielle Riedgen.

R.C.S. Luxembourg B 146.546.

---

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2009 de la Société, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 20 juillet 2010.

ATOZ SA

Aerogolf Center - Bloc B

1, Heienhaff

L-1736 Sennigerberg

Signature

Référence de publication: 2010097474/17.

(100108662) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2010.

---

**Melody Venture S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades.

R.C.S. Luxembourg B 136.865.

---

**DISSOLUTION**

L'an deux mille dix, le trente juin.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

Nazionale Fiduciaria S.p.a., ayant son siège social au 42, Viale Della Bornata, I-25123 Brescia (Italie)

ici représentée par Madame Sandra KAISER, corporate manager, avec adresse professionnelle au 231, Val des Bons-Malades à L-2121 Luxembourg-Kirchberg

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

La prédite procuration, signée "ne varietur" par la mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de documenter comme suit ses déclarations et constatations:

- a) Que la société anonyme "MELODY VENTURE S.A.", (ci-après la "Société"), avec siège social à L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 136.865 a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 27 février 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 806 du 3 avril 2008.
- b) Que le capital social de la Société est fixé à un montant de trente-et-un mille euros (31.000,- EUR), représenté par trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune, entièrement libérées.
- c) Que la comparante, représentée comme dit ci-avant, est devenue successivement propriétaire de toutes les actions de la Société.
- d) Que l'activité de la Société ayant cessé, la comparante prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat et sa mise en liquidation.
- e) Que la comparante, en tant qu'actionnaire unique, se désigne comme liquidateur de la Société.
- f) Que la partie comparante déclare fixer à tout de suite la deuxième et la troisième assemblée conformément à l'article 151 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et les tenir immédiatement l'une après l'autre.
- g) Qu'en sa capacité de liquidateur de la société, elle requiert le notaire instrumentant d'acter qu'elle déclare avoir réglé tout le passif de la Société ou l'avoir dûment provisionné et avoir transféré tous les actifs à son profit.
- h) Que la comparante est investie de tous les éléments actifs de la Société et répondra personnellement de tout le passif social et de tous les engagements de la Société même inconnus à ce jour.
- i) Que les déclarations du liquidateur ont fait l'objet d'une vérification, suivant rapport en annexe, conformément à la loi, par Monsieur Marco RIES, réviseur d'entreprises, avec adresse professionnelle au 231, Val des Bons-Malades à L-2121 Luxembourg-Kirchberg, désigné "commissaire-vérificateur" par l'actionnaire unique de la Société.
- j) Que la partie comparante approuve les comptes de liquidation au 11 juin 2010 et donne décharge pleine et entière au commissaire-vérificateur, concernant toute responsabilité ultérieure.
- k) Que la comparante, constituée en troisième assemblée, prononce la clôture de la liquidation et constate que la Société a définitivement cessé d'exister.
- l) Que décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la Société pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.
- m) Qu'il a été procédé à l'annulation du registre des actions de la Société.
- n) Que les livres et documents de la Société, dissoute, seront conservés pendant cinq ans au moins à l'ancien siège social au 231, Val des Bons-Malades à L-2121 Luxembourg-Kirchberg.

#### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, est évalué approximativement à la somme de sept cent cinquante euros et la partie comparante, en tant qu'actionnaire unique, s'y engage personnellement.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la comparante, connue du notaire par nom, prénom, état et demeure, elle a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Sandra KAISER, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 14 juillet 2010. Relation: GRE/2010/2367. Reçu soixante-quinze euros 75,00€.

*Le Receveur (signé): G.SCHLINK.*

POUR COPIE CONFORME.

Junglinster, le 21 juillet 2010.

Référence de publication: 2010097538/61.

(100109407) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2010.

---

#### **KCTG Foreign Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3451 Dudelange, Zone Industrielle Riedgen.

R.C.S. Luxembourg B 131.994.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2009 de la Société, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 20 juillet 2010.

ATOZ SA  
Aerogolf Center - Bloc B  
1, Heienhaff  
L-1736 Sennigerberg  
Signature

Référence de publication: 2010097477/16.

(100108655) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2010.

---

**Spotlight, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3510 Dudelange, 43, rue de la Libération.

R.C.S. Luxembourg B 22.802.

—  
LIQUIDATION JUDICIAIRE

Par jugement rendu en date du 15 juillet 2010, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, sixième section, siégeant en matière commerciale, a ordonné en vertu de l'article 203 de la Loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, la dissolution et la liquidation de la société:

- société à responsabilité limitée SPOTLIGHT Sàrl, avec siège social à Dudelange, 43, rue de la Libération, de fait inconnue à cette adresse, (N°R.C.S. B22 802)

Le même jugement a nommé Juge-Commissaire Madame Carole BESCH, juge au tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, et désigné comme liquidateur Maître Emilie MELLINGER, avocat, demeurant à L-4170 Esch-sur-Alzette, 24, Bd Kennedy.

Il ordonne aux créanciers de faire la déclaration de leurs créances avant le 5 août 2010 au greffe du Tribunal de commerce.

Pour extrait conforme

Emilie MELLINGER

*Le liquidateur*

Référence de publication: 2010097941/21.

(100109060) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2010.

---

**Maroquinerie Tradition SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-1650 Luxembourg, 66, avenue Guillaume.

R.C.S. Luxembourg B 115.800.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juillet 2010.

*Pour la société*

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2010097531/13.

(100108588) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2010.

---

**Maroquinerie Tradition SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-1650 Luxembourg, 66, avenue Guillaume.

R.C.S. Luxembourg B 115.800.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juillet 2010.

*Pour la société*

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2010097532/13.

(100108589) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2010.

---

**School 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

**Capital social: EUR 5.449.662,00.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 129.512.

In the year two thousand and ten, on the twentieth day of the month of July.

Before Maître Blanche MOU TRIER, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Apax WW Nominees Ltd, a limited company incorporated under the laws of England and Wales, with registered office at 33, Jermyn Street, London SW1Y 6DN, registered with the Companies House of London under the number 4693597, represented by Me Elisabeth ADAM, maître en droit, residing in Luxembourg, pursuant to a proxy dated 20<sup>th</sup> July 2010 (such proxy to be registered together with the present deed), being the sole shareholder and holding all the six million one hundred twenty-nine thousand three hundred seven (6,129,307) shares (parts sociales) in issue in "School 2 S.à r.l." (the "Company"), a société à responsabilité limitée organised under Luxembourg law, having its registered office at 41, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, and registered with the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg under number B 129512, incorporated on 15<sup>th</sup> June 2007 by deed of Me Henri Hellinckx, residing in Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") number 1736 of 16<sup>th</sup> August 2007. The articles of incorporation of the Company have been amended for the last time on 30<sup>th</sup> November 2009 by deed of M<sup>e</sup> Gérard Lecuit, published in the Mémorial number 289 dated 10<sup>th</sup> February 2010.

The appearing party declared and requested the notary to record as follows:

I) The shareholder holds all shares in issue in the Company so that decisions can validly be taken on all items of the agenda.

II) The items on which resolutions are to be passed are the following:

(1) Acknowledgement of net profits and premium as at 20 July 2010;

(2) Decision to repurchase all the six hundred seventy-nine thousand six hundred forty-five (679,645) Class D Preferred Shares in issue in the Company of a par value of one Euro (€1.-) each, at the Cancellation Value per Share (being the Total Cancellation Value divided by the number of Class D Preferred Shares) pursuant to the articles of incorporation of the Company in order to proceed to the cancellation of all Class D Preferred Shares in issue and hence the liquidation of an entire class of shares of the Company; express approval and waiver of any rights by the sole holder of any other classes of shares; approval of the Available Amount and the Cancellation Value per Share; acceptance of the repurchase of all Class D Preferred Shares by the Class D Preferred Shareholder; cancellation of all six hundred seventy-nine thousand six hundred forty-five (679,645) outstanding Class D Preferred shares so repurchased and consequential reduction of the legal reserve and allocation to the freely distributable reserves; approval of the payment of the Cancellation Value per Share to the (former) holder of the Class D Preferred Shares in cash, allocation between premium and net profits;

(3) Consequential amendment of the first paragraph of Article 5.1 of the articles of association of the Company so as to provide for the new issued share capital amount of the Company, and deletion of reference to the "Class D Preferred Shares" which shall read as follows:

**Art. 5.1. "Subscribed share capital".** The Company's corporate capital is fixed at five million four hundred forty-nine thousand six hundred sixty-two Euro (EUR 5,449,662) represented by twelve thousand five hundred (12,500) ordinary shares (the "Ordinary Shares") and six hundred seventy-nine thousand six hundred forty-five (679,645) class A preferred shares (the "Class A Preferred Shares"); six hundred seventy-nine thousand six hundred forty-five (679,645) class B preferred shares (the "Class B Preferred Shares"); six hundred seventy-nine thousand six hundred forty-five (679,645) class C preferred shares (the "Class C Preferred Shares"); six hundred seventy-nine thousand six hundred forty-five (679,645) class E preferred shares (the "Class E Preferred Shares"); six hundred seventy-nine thousand six hundred forty-five (679,645) class F preferred shares (the "Class F Preferred Shares"); six hundred seventy-nine thousand six hundred forty-five (679,645) class G preferred shares (the "Class G Preferred Shares"); six hundred seventy-nine thousand six hundred forty-five (679,645) class H preferred shares (the "Class H Preferred Shares") and six hundred seventy-nine thousand six hundred forty-seven (679,647) class I preferred shares (the "Class I Preferred Shares"), together with the Class A Preferred Shares, Class B Preferred Shares, Class C Preferred Shares, Class E Preferred Shares, Class F Preferred Shares, Class G Preferred Shares, Class H Preferred Shares (the "Preferred Shares"), representing a total of five million four hundred forty-nine thousand six hundred sixty-two (5,449,662) shares of a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each, all fully subscribed and entirely paid-up.

After approval of the foregoing, the following resolution was adopted by the sole shareholder of the Company:

### *Sole resolution*

The Sole Shareholder acknowledged that as at 20 July 2010, the Company has net profits and an available premium of approximately sixty-six million five hundred twenty-four thousand two hundred twenty-six Euro and thirty-nine cents (€ 66,524,226.39).

The Sole Shareholder resolved to approve the repurchase of all six hundred seventy-nine thousand six hundred forty-five (679,645) Class D Preferred Shares in issue in the Company of a par value of one Euro (€1.-) each, at the Cancellation Value per Share pursuant to the articles of association of the Company in order to proceed to the cancellation of all Class D Preferred Shares in issue and hence the liquidation of an entire class of shares of the Company. The Sole Shareholder approved the Available Amount of sixty-six million five hundred twenty-two thousand nine hundred seventy-six Euro and thirty-nine cents (€ 66,522,976.39).

The Sole Shareholder resolved to approve the Available Amount set at sixty-six million five hundred twenty-two thousand nine hundred seventy-six Euro and thirty-nine cents (€ 66,522,976.39). The Sole Shareholder noted however that the cash available after payment of the running costs amounts to forty-two million four hundred sixty thousand five hundred fifty Euro and sixty-two cents (€ 42,460,550.62) (the "Maximum Amount"). The Sole Shareholder resolved the payment thereof to the Class D Preferred Shareholder.

The Sole Shareholder noted the acceptance by the Class D Preferred Shareholder to the repurchase of all Class D Preferred Shares at the Maximum Amount. The Sole Shareholder further noted the express approval and the waiver of any rights by the holder of any other classes of shares.

Thereupon the Sole Shareholder resolved to cancel all six hundred seventy-nine thousand six hundred forty-five (679,645) Class D Preferred Shares repurchased and to reduce the issued share capital of the Company by an amount of six hundred seventy-nine thousand six hundred forty-five Euro (€ 679,645) from its current amount in order to bring it to five million four hundred forty-nine thousand six hundred sixty-two Euros (€ 5,449,662).

The Sole Shareholder resolved to reduce the legal reserve account by an amount of sixty-six thousand seven hundred fourteen Euro and eighty cents (€ 66,714.80) to reflect the share capital reduction and to allocate such amount to the freely distributable reserves account of the Company.

The Sole Shareholder resolved to allocate the Maximum Amount as to six hundred seventy-nine thousand six hundred forty-five Euro (€ 679,645) to the share capital (as per the share capital reduction), as to forty-one million seven hundred eighty thousand nine hundred and five Euro and sixty-two cents (€ 41,780,905.62) to net profits.

The Sole Shareholder finally resolved to amend paragraph 1 of Article 5.1 of the articles of association of the Company as set forth in the agenda.

### *Costs and Expenses*

The costs, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of this deed are estimated at approximately € 1,500.-.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that at the request of the party hereto, these minutes are drafted in English followed by a French translation; at the request of the same appearing person in case of discrepancies between the English and French text, the English version will be prevailing.

Done in Luxembourg on the day before mentioned.

After reading these minutes the proxyholder signed together with the notary the present deed.

### **Suit la traduction française du texte qui précède**

L'an deux mille dix, le vingtième jour du mois de juillet.

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Apax WW Nominees Ltd, une limited company de droit anglais et gallois ayant son siège social à 33, Jermyn Street, London SW1Y 6DN, immatriculée au Companies House of London sous le numéro 4693597, représentée par Maître Elisabeth ADAM, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration datée du 20 juillet 2010 (ladite procuration devant être enregistrée avec le présent acte), étant l'associé unique et détenant la totalité des six millions cent vingt-neuf mille trois cent sept (6.129.307) parts sociales émises dans «School 2 S.à r.l.» (la «Société»), une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 41, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 129512, constituée en date du 15 juin 2007 suivant acte de M<sup>e</sup> Henri Hellinckx, résidant à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») numéro 1736 du 16 août 2007. Les statuts de la Société ont été modifiés à plusieurs reprises et en dernier lieu le 30 novembre 2009 suivant acte de Me Gérard Lecuit, publié au Mémorial numéro 289 daté du 10 février 2010.

La partie comparante a déclaré et prié le notaire d'acter ce qui suit:

1) L'associé détient la totalité des parts sociales émises dans la Société, de sorte que les résolutions peuvent être valablement prises sur tous les points portés à l'ordre du jour.

II) Les points sur lesquels des résolutions doivent être prises sont les suivants:

(1) Reconnaissance des bénéfices nets et des primes en date du 20 juillet 2010;

(2) Décision de racheter la totalité des six cent soixante-dix-neuf mille six cent quarante-cinq (679.645) Parts Sociales Privilégiées de Classe D émises dans la Société d'une valeur nominale d'un euro (€1.-) chacune, à la Valeur d'Annulation par Part Sociale (étant la Valeur d'Annulation Totale divisée par le nombre de Parts Sociales Privilégiées de Classe D) conformément aux statuts de la Société afin de procéder à l'annulation de la totalité des Parts Sociales Privilégiées de Classe D émises et par conséquent à la liquidation de toutes les classes de parts sociales de la Société; accord express et renonciation à tous les droits par l'unique détenteur de toute(S) autre(S) classe(S) de parts sociales; approbation du Montant Disponible et de la Valeur d'Annulation par Part Sociale; acceptation du rachat de la totalité des Parts Sociales Privilégiées de Classe D; annulation de la totalité des six cent soixante-dix-neuf mille six cent quarante-cinq (679.645) Parts Sociales Privilégiées de Classe D en circulation ainsi rachetées et réduction corrélative de la réserve légale et affectation à la réserve librement distribuable; approbation du paiement de la Valeur d'Annulation par Part Sociale au (à l'ancien) détenteur des Parts Sociales Privilégiées de Classe D en espèces, répartition entre primes et bénéfices nets;

(3) Modification corrélative du premier paragraphe de l'Article 5.1 des statuts de la Société aux fins de prévoir le montant du nouveau capital social émis de la Société, et suppression de la référence aux «Parts Sociales de Classe D» afin qu'il se lise comme suit:

**Art. 5.1. «Capital social souscrit».** Le capital social de la Société est fixé à cinq millions quatre cent quarante-neuf mille six cent soixante-deux euros (EUR 5.449.662) représenté par douze mille cinq cent (12.500) parts sociales ordinaires (les «Parts Sociales Ordinaires») et six cent soixante-dix-neuf mille six cent quarante-cinq (679.645) parts sociales privilégiées de classe A (les «Parts Sociales Privilégiées de Classe A»); six cent soixante-dix-neuf mille six cent quarante-cinq (679.645) parts sociales privilégiées de classe B (les «Parts Sociales Privilégiées de Classe B»); six cent soixante-dix-neuf mille six cent quarante-cinq (679.645) parts sociales privilégiées de classe C (les «Parts Sociales Privilégiées de Classe C»); six cent soixante-dix-neuf mille six cent quarante-cinq (679.645) parts sociales privilégiées de classe E (les «Parts Sociales Privilégiées de Classe E»); six cent soixante-dix-neuf mille six cent quarante-cinq (679.645) parts sociales privilégiées de classe F (les «Parts Sociales Privilégiées de Classe F»); six cent soixante-dix-neuf mille six cent quarante-cinq (679.645) parts sociales privilégiées de classe G (les «Parts Sociales Privilégiées de Classe G»); six cent soixante-dix-neuf mille six cent quarante-cinq (679.645) parts sociales privilégiées de classe H (les «Parts Sociales Privilégiées de Classe H»); six cent soixante-dix-neuf mille six cent quarante-sept (679.647) parts sociales privilégiées de classe I (les «Parts Sociales Privilégiées de Classe I»), ensemble avec les Parts Sociales Privilégiées de Classe A, les Parts Sociales Privilégiées de Classe B, les Parts Sociales Privilégiées de Classe C, les Parts Sociales Privilégiées de Classe E, les Parts Sociales Privilégiées de Classe F, les Parts Sociales Privilégiées de Classe G, les Parts Sociales Privilégiées de Classe H (les «Parts Sociales Privilégiées»), représentant au total cinq millions quatre cent quarante-neuf mille six cent soixante-deux (5.449.662) parts sociales d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1.-) chacune, toutes entièrement souscrites et entièrement libérées.

Après approbation de ce qui précède, la résolution suivante a été adoptée par l'associé unique de la Société:

#### *Résolution unique*

L'Associé Unique reconnaît qu'en date du 20 juillet 2010, la Société a des bénéfices nets et des primes d'émission d'un montant approximatif de soixante-six millions cinq cent vingt-quatre mille deux cent vingt-six euros et trente-neuf cents (€ 66.524.226,39).

L'Associé Unique a décidé d'approuver le rachat de la totalité des six cent soixante-dix-neuf mille six cent quarante-cinq (679.645) Parts Sociales Privilégiées de Classe D émises dans la Société d'une valeur nominale d'un euro (€1.-) chacune, à la Valeur d'Annulation par Part Sociale conformément aux statuts de la Société afin de procéder à l'annulation de la totalité des Parts Sociales Privilégiées de Classe D émises et par conséquent à la liquidation de toutes les classes de parts sociales de la Société. L'Associé Unique a approuvé le Montant Disponible de soixante-six millions cinq cent vingt-deux mille neuf cent soixante-seize euros et trente-neuf cents (€ 66.522.976,39).

L'Associé Unique a décidé d'approuver le Montant Disponible fixé à soixante-six millions cinq cent vingt-deux mille neuf cent soixante-seize euros et trente-neuf cents (€ 66.522.976,39). L'Associé Unique a cependant noté que les liquidités disponibles après paiement des frais courants s'élèvent à quarante-deux millions quatre cent soixante mille cinq cent cinquante euros et soixante-deux cents (€ 42.460.550,62) (le «Montant Maximum»). L'Associé Unique a décidé le paiement de celui-ci au détenteur des Parts Sociales Privilégiées de Classe D.

L'Associé Unique a noté l'acceptation du détenteur de Parts Sociales Privilégiées de Classe D de racheter la totalité des Parts Sociales Privilégiées de Classe D au Montant Maximum. L'Associé Unique a par ailleurs noté l'accord express et la renonciation à tous les droits du détenteur de toute autre classe de parts sociales.

Ces faits exposés, l'Associé Unique a décidé d'annuler la totalité des six cent soixante-dix-neuf mille six cent quarante-cinq (679.645) Parts Sociales Privilégiées de Classe D et de déduire du capital social émis de la Société un montant de six cent soixante-dix-neuf mille six cent quarante-cinq euros (€ 679.645) à partir de son compte courant afin de le porter à cinq millions quatre cent quarante-neuf mille six cent soixante-deux euros (€ 5.449.662).

L'Associé Unique a décidé de déduire de la réserve légale un montant de soixante-six mille sept cent quatorze euros et quatre-vingts cents (€ 66.714,80) afin de refléter la réduction du capital social et d'affecter ledit montant au compte de réserves librement distribuables de la Société.



L'Associé Unique a décidé d'affecter le Montant Maximum à hauteur de six cent soixante-dix-neuf mille six cent quarante-cinq euros (€ 679.645) au capital social (tel que lors de la réduction du capital social), et de quarante et un millions sept cent quatre-vingt mille neuf cent cinq euros et soixante-deux cents (€ 41.780.905,62) aux bénéfices nets.

Enfin, l'Associé Unique a décidé de modifier le paragraphe 1 de l'Article 5.1 des statuts de la Société tel qu'inscrit à l'ordre du jour.

#### *Coûts et Dépenses*

Les coûts, dépenses, rémunération ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison de présent acte, sont estimés à approximativement € 1.500,-.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare par les présentes qu'à la demande de la partie comparante, le présent procès-verbal a été rédigé en anglais suivi d'une traduction française; à la demande de la même partie comparante, en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg.

Et après lecture faite, le comparant a signé ensemble avec le notaire soussignée le présent acte.

Signé: E.Adam, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 21 juillet 2010. Relation: EAC/2010/8793. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): A.Santioni.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 22 juillet 2010.

Référence de publication: 2010098378/190.

(100110057) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2010.

#### **Multigone Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 34, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 97.596.

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010097548/10.

(100108506) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2010.

#### **Nabors Offshore Americas Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 78.191.

*Extrait des résolutions écrites prises par les actionnaires en date du 1<sup>er</sup> juin 2010*

Les actionnaires ont décidé:

- D'accepter la démission de Mr. Sébastien Pauchot à la fonction de gérant de classe B avec effet au 1<sup>er</sup> juin 2010. Luxembourg, le 20.07.2010.

Référence de publication: 2010097550/11.

(100108579) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2010.

#### **Nitt Kou Am Weurseuk S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 95.530.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue au siège social de la société le 21 juin 2010 à 10.00 heures*

L'Assemblée ratifie la démission de Mr. Alexis Kamarowsky, avec adresse professionnelle au 7, Val Sainte-Croix, L-1371 Luxembourg, de son mandat d'Administrateur.

L'assemblée ratifie la cooptation de Madame Carine Agostini, née le 27/04/1977 à Villerupt, avec adresse professionnelle au 7, Val Sainte-Croix, L-1371 Luxembourg en tant que nouvel administrateur avec effet au 15/10/2009 en remplacement de Mr Alexis Kamarowsky. Elle terminera le mandat de son prédécesseur à savoir jusqu'à l'issue de l'Assemblée générale qui se tiendra en 2013.

Luxembourg, le 21 juin 2010.

Pour extrait conforme

Signatures

L'agent domiciliataire

Référence de publication: 2010097565/18.

(100108562) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2010.

**MC Anton Holding S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1220 Luxembourg, 196, rue de Beggen.

R.C.S. Luxembourg B 24.232.

—  
DISSOLUTION

L'an deux mille dix, le trente juin.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

Monsieur Jean Clément Edouard MALAK, médecin, né à Louvain (Belgique), le 26 mai 1951, demeurant à B-7130 Binche, 2, rue de Versailles,

ici représenté en vertu d'une procuration sous seing privé délivrée à la société anonyme "FIDUCIAIRE EUROLUX", établie et ayant son siège social à L-1220 Luxembourg, 196, rue de Beggen,

laquelle est ici représentée par Monsieur Régis LUX, juriste, demeurant professionnellement à L-1220 Luxembourg, 196, rue de Beggen, en vertu d'une procuration déposée au rang des minutes de Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de documenter comme suit ses déclarations et constatations:

a) Que la société anonyme "MC ANTON HOLDING S.A.", établie et ayant son siège social à L-1220 Luxembourg, 196, rue de Beggen, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 24232, (la "Société"), a été constituée suivant acte reçu par Maître Aloyse BIEL, notaire alors de résidence à Differdange, en date du 29 avril 1986, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 198 du 15 juillet 1986,

et que les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 30 janvier 2004, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 333 du 24 mars 2004.

b) Que le capital social de la Société est fixé à soixante-deux mille euro (62.000,- EUR) divisé en deux cent cinquante (250) actions de deux cent quarante-huit euro (248,- EUR) chacune.

c) Que le comparant est devenu successivement propriétaire de toutes les actions de la Société.

d) Que le comparant, agissant comme actionnaire unique ("Actionnaire Unique"), siégeant en assemblée générale extraordinaire des actionnaires modificative des statuts de la Société, prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat et la mise en liquidation.

e) Que l'Actionnaire Unique se désigne comme liquidateur de la Société et aura pleins pouvoirs d'établir, signer, exécuter et délivrer tous actes et documents, de faire toute déclaration et de faire tout ce qui est nécessaire ou utile pour mettre en exécution les dispositions du présent acte.

f) Que l'Actionnaire Unique déclare fixer à tout de suite la deuxième et troisième assemblée conformément à l'article 151 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et les tenir immédiatement l'une après l'autre.

g) Qu'en sa qualité de liquidateur de la Société, l'Actionnaire Unique déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la Société.

h) Que de l'accord des créanciers, toutes les dettes ont été reprises par l'Actionnaire Unique.

i) Que l'Actionnaire Unique présente le rapport de liquidation et déclare qu'il reprend tout l'actif de la Société et qu'il s'engagera à régler tout le passif de la Société.

Le rapport sur la liquidation, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte avec lequel il sera enregistré.

j) Que l'Actionnaire Unique nomme la société à responsabilité limitée "EUROPEAN AUDIT", établie et ayant son siège social à L-7390 Blaschette, 11, rue Hiel, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 50956, à la fonction de commissaire à la liquidation et lui confie la mission de faire le rapport sur la gestion.

Après avoir pris connaissance du rapport du commissaire à la liquidation, daté du 30 juin 2010, l'Actionnaire Unique en adopte les conclusions, approuve les comptes de liquidation et donne décharge pleine et entière, sans réserve ni restriction au commissaire à la liquidation pour ses travaux de vérification effectués.

Le rapport du commissaire à la liquidation est annexé au présent acte pour être enregistré avec lui.

k) Que l'Actionnaire Unique, constitué en troisième assemblée, déclare que la liquidation de la Société est clôturée et que tous les registres de la Société relatifs à l'émission d'actions ou de tous autres titres seront annulés.



Il constate que la Société a définitivement cessé d'exister.

l) Que décharge est donnée aux administrateurs, au liquidateur et au commissaire aux comptes de la Société.

m) Que les livres et documents de la Société seront conservés pendant cinq ans au moins à l'ancien siège social à L-1220 Luxembourg, 196, rue de Beggen.

#### Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, est évalué approximativement à la somme de sept cent cinquante euros et la partie comparante, en tant qu'actionnaire unique, s'y engage personnellement.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, ès-qualité qu'il agit, connu du notaire par nom, prénom, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Régis LUX, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 14 juillet 2010. Relation: GRE/2010/2365. Reçu soixante-quinze euros 75,00€.

Le Receveur (signé): G.SCHLINK.

POUR COPIE CONFORME.

Junglinster, le 21 juillet 2010.

Référence de publication: 2010097537/69.

(100109436) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2010.

---

#### **Falke Holding, Société Anonyme.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 24-28, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 75.221.

#### — EXTRAIT

L'Assemblée générale ordinaire du 30 juin 2010 a reconduit pour un terme de trois ans le mandat d'administrateur de:

- Monsieur Fabio MONTAUTI, administrateur de sociétés, demeurant à CH-1201 Genève;
  - Monsieur Luca SPINOLA, administrateur de sociétés, demeurant à CH-1201 Genève;
  - Monsieur Luciano DAL ZOTTO, administrateur de sociétés, demeurant à L-4423 Soleuvre;
  - Monsieur Nico BECKER, administrateur de sociétés, demeurant à L-6139 Junglinster, 14, rue Maria Montessori;
- leur mandat venant à échéance à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire annuelle de 2013.

L'Assemblée a reconduit, également pour un terme de trois années, le mandat de Commissaire aux comptes de Monsieur Guy SCHOSSELER, expert comptable, avec adresse professionnelle à L-2546 Luxembourg, son mandat expirant à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire annuelle de 2013.

Pour extrait conforme  
FALKE HOLDING  
Société anonyme  
Signature

Référence de publication: 2010097717/22.

(100108337) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2010.

---

#### **Patrimoine Les Bleuets S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 91.895.

#### — EXTRAIT

Il résulte du procès verbal de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 5 juillet 2010 que:

- Le siège social de la société a été transféré du 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg au 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg.

Luxembourg, le 5 juillet 2010.

*Pour la société*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2010097586/14.

(100108653) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2010.

---

**Patrimoine Lys Martagon S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 91.894.

—  
EXTRAIT

Il résulte du procès verbal de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 5 juillet 2010 que:

- Le siège social de la société a été transféré du 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg au 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg.

Luxembourg, le 5 juillet 2010.

*Pour la société*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2010097587/14.

(100108654) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2010.

---

**P&G Invest, Société à responsabilité limitée,**

**(anc. Pauls Convoy Service (Luxembourg) Sàrl).**

Siège social: L-9991 Weiswampach, 30, Gruuss-Strooss.

R.C.S. Luxembourg B 68.960.

—  
L'an deux mil dix, le six juillet.

Pardevant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Pascal ROEFS, indépendant, né le 7 février 1975 à Brasschaat, demeurant professionnellement à L-9991 Weiswampach, 30, Gruuss Strooss.

représentant l'intégralité des cinq cents parts sociales de la société à responsabilité limitée "PAULS CONVOY SERVICE (LUXEMBOURG) S.à r.l." avec siège social à L-6415 Echternach, 7, rue Bréilekes, constituée suivant acte reçu par Maître André-Jean-Joseph SCHWACHTGEN, alors notaire de résidence à Luxembourg en date du 09 mars 1999, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 412 du 04 juin 1999, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg section B, sous le numéro 68.960. suite à une cession de parts de ce jour Monsieur Pascal ROEFS dont copie après avoir été paraphée «ne varietur» par le comparant et le notaire instrumentant restera annexée aux présentes.

Est intervenu aux présentes:

Monsieur Henri PAULS, demeurant à B-3583 Beringen, 60 Oude Barrier, qui en qualité de gérant de la société, déclare accepter ladite cession, au nom de la société conformément à l'article 190 de la loi sur les sociétés commerciales et n'avoir entre ses mains aucune opposition ni empêchement qui puisse arrêter l'effet de la susdite cession.

Le comparant Pascal ROEFS, représentant l'intégralité du capital, a ensuite requis le notaire d'acter les résolutions suivantes:

*Première résolution*

La dénomination de la société est modifiée en «P&G Invest» et en conséquence l'article 3 des statuts aura la teneur suivante:

**Art. 3.** Il existe une société à responsabilité limitée sous la dénomination de «P&G Invest» .

*Deuxième résolution*

Le siège de la société est transféré à L-9991 Weiswampach, 30, Gruuss Strooss et la première phrase de l'article 4 des statuts est modifié comme suit:

« **Art. 2.** Le siège social de la société est établi dans la Commune de Weiswampach.»

*Troisième résolution*

L'objet social de la société est modifié et l'article 2 des statuts aura la teneur suivante:

« **Art. 2.** La société a pour objets l'import-export, la vente, le conseil, la représentation, la conception, la promotion, l'installation et l'équipement de tous systèmes SPA, Solariums, Saunas, Hammams et de Bien-être avec tous produits y relatifs, notamment articles de beauté, ainsi que toutes opérations généralement quelconques, industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement à son objet.»

*Cinquième résolution*

L'associé unique accepte la démission du gérant Monsieur Henri PAULS, préqualifié et lui confère pleine et entière décharge pour l'exécution de son mandat à ce jour.

*Sixième résolution*

Est nommé gérant pour une durée indéterminée Monsieur Pascal ROEFS, prénommé.

La société est valablement engagée par la signature du gérant unique.

*Septième résolution*

En conséquence des résolutions précédentes le premier alinéa de l'article 6 des statuts est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

« **Art. 6.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-) divisé en cinq cents (500) parts sociales de vingt-cinq Euros (EUR 25,-) chacune, toutes attribuées à Monsieur Pascal ROEFS, prénommé.»

*Frais.*

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte s'élève à approximativement à 950.- EUR.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: P. ROEFS; H. PAULS; P.DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 7 juillet 2010. Relation: LAC/2010/30029. Reçu 75.-€ ( soixante-quinze Euros).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivré au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg.

Luxembourg, le 20 juillet 2010.

Référence de publication: 2010097590/62.

(100108938) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2010.

---

**Textil Romania S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 142.342.

—  
EXTRAIT

En date du 5 juillet 2010, les transferts de parts sociales suivants ont été effectués:

- LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A, avec siège social au 7, Val Sainte-Croix L-1371 Luxembourg, enregistrée au R.C.S, Luxembourg sous le numéro B 40312, a transféré 12000 parts sociales qu'elle détenait dans la Société, à INTERCONSULT INTERNATIONAL SERVICES LTD., enregistré au "Registrar of International Business Companies - British Virgin Islands" sous le numéro 126844, avec siège social au Omar Hodge Building, 2<sup>nd</sup> Floor, Wickhams Cay 1, Road Town, Tortola, British Virgin Islands;

- Alexis Kamarowsky, avec pour adresse professionnelle 7, Val Sainte-Croix, L-1371 Luxembourg, a transféré 500 parts sociales qu'il détenait dans la Société, à à INTERCONSULT INTERNATIONAL SERVICES LTD., enregistré au "Registrar of International Business Companies - British Virgin Islands" sous le numéro 126844, avec siège social au Omar Hodge Building, 2<sup>nd</sup> Floor, Wickhams Cay 1, Road Town, Tortola, British Virgin Islands.

Par conséquent, l'associé unique de la Société est désormais INTERCONSULT INTERNATIONAL SERVICES LTD. avec 12500 parts sociales.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A Luxembourg, le 7 juillet 2010.

Pour extrait conforme

Signatures

*L'agent domiciliataire*

Référence de publication: 2010097662/26.

(100108566) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2010.

---

**Patrimoine Marmotte S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 91.917.

—  
EXTRAIT

Il résulte du procès verbal de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 5 juillet 2010 que:

- Le siège social de la société a été transféré du 5, rue Eugène Ruppert L-2453 Luxembourg au 40, avenue Monterey L-2163 Luxembourg.

Luxembourg, le 5 juillet 2010.

*Pour la société*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2010097588/14.

(100108663) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2010.

---

**Patrimoine Mégevan S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 96.917.

—  
EXTRAIT

Il résulte du procès verbal de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 5 juillet 2010 que:

- Le siège social de la société a été transféré du 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg au 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg.

Luxembourg, le 5 juillet 2010.

*Pour la société*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2010097589/14.

(100108666) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2010.

---

**EURX Eta Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 15, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 141.700.

—  
Il résulte de résolutions prises par l'associé unique de la Société le 30 juin 2010 que:

1. M. Paul DEVONSHIRE, ayant son adresse professionnelle au 1, Wittelsbacher Platz, D80333 Munich (Germany), a démissionné de son poste de gérant de la Société, avec effet immédiat;

2. M. Thomas HOELLER, ayant son adresse professionnelle au 1, Wittelsbacher Platz, D80333 Munich (Germany), a démissionné de son poste de gérant de la Société, avec effet immédiat;

3. M. Michael GONTAR, né le 25 janvier 1982 à St. Petersburg (Russie), ayant son adresse professionnelle à Wafra Investment Advisory Group, 345 Park Avenue, New York, NY 101540101 (Etats-Unis d'Amérique), a été nommé comme gérant de la Société avec effet immédiat et pour une période indéterminée; et

4. M. Robert W. TOAN, né le 8 juin 1943 à New York (Etats-Unis d'Amérique), ayant son adresse professionnelle à Wafra Investment Advisory Group, 345 Park Avenue, New York, NY 10154-0101 (Etats-Unis D'Amérique), a été nommé comme gérant de la Société avec effet immédiat et pour une période indéterminée.

Par conséquent, le conseil de gérance de la Société sera composé au 30 juin 2010 par les gérants suivants:

- M. Dirk RUPPERT, gérant;

- M. Rachid OUAÏCH, gérant;

- M. Michael GONTAR, gérant;

- M. Robert W. TOAN, gérant.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 22 juillet 2010.

Référence de publication: 2010098124/26.

(100110248) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2010.

**Candice Lux Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Enseigne commerciale: Centre Gloriosa.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 26, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 154.589.

—  
STATUTS

L'an deux mille dix, le seize juillet.

Par-devant Maître Emile SCHLESSER, notaire de résidence à Luxembourg, 35, rue Notre-Dame.

A comparu:

Mademoiselle Özlem POSBASOGLU, esthéticienne, née à Strasbourg (France), le 19 novembre 1984, demeurant à F-67118 Geispolsheim, 16, rue Alfred Klem,

représentée par Monsieur Fabien RIGHESCHI, chargé d'affaires, demeurant professionnellement à L-1371 Luxembourg, 31, Val Sainte Croix,

en vertu d'une procuration sous seing privé, datée du 15 juillet 2010,

laquelle procuration, paraphée "ne varietur", restera annexée au présent acte pour être formalisée avec celui-ci.

Ladite comparante, représentée comme indiqué ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte des statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer par les présentes.

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives et par les présents statuts.

**Art. 2.** La société a pour objet l'exploitation d'un ou de plusieurs établissements de centre d'expertise corporelle, de soins d'entretien corporel esthétique liés à l'image de soi et à la beauté, ainsi que les conseils en entretien corporel et en esthétique, les services se rattachant à l'esthétique, à la beauté, au développement personnel et à la silhouette, la formation des professionnels et toutes diffusions d'informations sur les nouvelles techniques se rapportant à l'objet social.

La société a également pour objet la recherche, la mise au point, le développement, l'expertise, le conseil, l'évaluation, le dépôt de brevet, la publication, l'édition, la formation, le développement et la distribution de tous produits et consommables, l'importation et l'exportation de savoir-faire pour son propre compte ou pour le compte de tiers se rattachant à la beauté, à l'esthétique corporelle, au développement personnel et à la forme.

D'une façon générale, la société peut faire toutes opérations commerciales, industrielles, financières, civiles, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe ou pouvant être utiles à cet objet ou susceptibles d'en faciliter la réalisation.

La société peut prendre toutes participations et tous intérêts dans toutes les sociétés et entreprises dont l'activité serait de nature à faciliter la réalisation de son objet social.

Elle peut agir directement ou indirectement, soit seule, soit en association, participation, groupement ou société, avec toutes personnes ou sociétés et réaliser sous quelque forme que ce soit les opérations entrant dans son objet.

**Art. 3.** La société prend la dénomination de "CANDICE LUX SARL", société à responsabilité limitée.

La société pourra exercer son activité sous l'enseigne commerciale suivante: "CENTRE GLORIOSA".

**Art. 4.** Le siège social est établi à Luxembourg.

**Art. 5.** La durée de la société est indéterminée.

Elle commence à compter du jour de sa constitution.

**Art. 6.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,00), représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (EUR 125,00) chacune.

Les cent (100) parts sociales sont souscrites par l'associée unique, Mademoiselle Özlem POSBASOGLU, prénommée.

Toutes les parts ont été entièrement libérées par un versement en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,00) se trouve dès maintenant à la libre disposition de la société, ce que l'associée reconnaît.

**Art. 7.** Les cessions de parts sociales sont constatées par un acte authentique ou sous seing privé. Elles se font en conformité avec les dispositions légales afférentes.

**Art. 8.** La société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un associé.

**Art. 9.** Les créanciers personnels, ayants droit ou héritiers d'un associé ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

**Art. 10.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et à tout moment révocables par l'assemblée des associés.

L'acte de nomination fixera l'étendue des pouvoirs et la durée des fonctions du ou des gérants.

A moins que l'assemblée n'en dispose autrement, le ou les gérants ont vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances et pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social.

**Art. 11.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, la société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi modifiée sur les sociétés commerciales; dans cette éventualité, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont d'application, c'est-à-dire chaque décision de l'associé unique ainsi que chaque contrat entre celui-ci et la société doivent être établis par écrit et les clauses concernant les assemblées générales des associés ne sont pas applicables.

**Art. 12.** Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui/eux au nom de la société.

**Art. 13.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 14.** Chaque année, au trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et la gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

**Art. 15.** Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

**Art. 16.** L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales, amortissements et moins-values jugés nécessaires ou utiles par les associés, constitue le bénéfice net de la société.

Après dotation à la réserve légale, le solde est à la libre disposition de l'assemblée des associés.

**Art. 17.** Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

**Art. 18.** Pour tout ce qui n'est pas prévu par les présents statuts, les associés se réfèrent et se soumettent aux dispositions légales.

#### *Disposition transitoire*

Le premier exercice social commence le jour de la constitution pour finir le trente et un décembre deux mille dix.

#### *Evaluation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge, en raison de sa constitution, est évalué à la somme de mille quatre cents euros (EUR 1.400,00).

#### *Décisions de l'associée unique*

La comparante, représentant la totalité du capital social, a ensuite pris les décisions suivantes:

1.- Le nombre des gérants est fixé à un.

2.- Est nommée gérante pour une durée indéterminée:

Mademoiselle Özlem POSBASOGLU, prénommée.

La société est engagée, en toutes circonstances, par la signature individuelle de la gérante.

3.- L'adresse de la société est fixée à L-2340 Luxembourg, 26, rue Philippe II.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au représentant de la comparante, connu du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: F. Righeschi, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 21 juillet 2010. Relation: LAC/2010/32530. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

Pour copie conforme.

Luxembourg, le 2 août 2010.

Référence de publication: 2010104514/100.

(100118598) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2010.

**Primeur World Wide S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2537 Luxembourg, 19, rue Sigismond.

R.C.S. Luxembourg B 146.777.

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010097605/10.

(100108315) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2010.

**Polish Gamma Group S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 142.541.

In the year two thousand ten, on the thirteenth day of July.

Before Me Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg), undersigned;

THERE APPEARED:

POLISH ENTERPRISE INVESTORS VI GP, LTD, general partner of Polish Enterprise Investors VI, L.P., general partner of Polish Enterprise Fund VI, L.P. ("PEF VI"), having its registered office in PO Box 309GT, Uglund House, South Church Street, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, here represented by Enterprise Investors Sp. zo.o.,

here represented by Mr. Philippe PONSARD, ingénieur commercial, with professional address in L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle, by virtue of a proxy dated July 9, 2010,

said proxy, signed "ne varietur" by the appearing proxy holder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration,

acting as sole member of "POLISH GAMMA GROUP S.à.r.l." (the "Company"), a société à responsabilité limitée, which has its registered office at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 142541, which has been incorporated by a notarial deed on October 3rd, 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2713 of November 6, 2008.

The sole member, represented as above stated, requests the undersigned notary to document the following:

*First resolution*

The sole member decides to increase the capital in the amount of EUR 653,000.- (six hundred fifty-three thousand Euro) to raise it from EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred Euro) to EUR 665,500.- (six hundred sixty-five thousand five hundred Euro) by the creation and issue of 26,120 (twenty-six thousand one hundred twenty) new corporate units with a nominal value of EUR 25.- (twenty-five Euro) each, to be issued at par against cash and benefiting of the same rights and advantages as the presently issued corporate units.

*Subscription - Payment*

Thereupon, POLISH ENTERPRISE INVESTORS VI GP, LTD, general partner of Polish Enterprise Investors VI, L.P., general partner of Polish Enterprise Fund VI, L.P. ("PEF VI"), having its registered office in PO Box 309GT, Uglund House, South Church Street, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, here represented by Enterprise Investors Sp. zo.o., predesignated, represented as above stated, declares to subscribe to the 26,120 (twenty-six thousand one hundred twenty) newly issued corporate units, with a nominal value of EUR 25.- (twenty-five Euro) each and to fully pay them up by a contribution in cash, so that the amount of EUR 653,000.- (six hundred fifty-three thousand Euro) is as of today at the free disposal of the Company, evidence thereof having been submitted to the undersigned notary.

*Second resolution*

The sole member resolves to amend article 5 of the Company's Articles of Incorporation, which shall forthwith read as follows:

" **Art. 5.** The corporate capital of the company is fixed at EUR 665,500.- (six hundred sixty-five thousand five hundred Euro) divided into 26,620 (twenty-six thousand six hundred twenty) corporate units with a nominal value of EUR 25.- (twenty-five Euro) each.



90520

### *Expenses*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which fall to be paid by the Company as a result of this document, are estimated at approximately two thousand one hundred and ten Euro.

### *Statement*

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing proxy holder, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing proxy holder and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, in the registered office of the Company, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing proxy holder, known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, said proxy holder signed together with the notary this original deed.

### **Suit la version française du texte qui précède:**

L'an deux mille dix, le treize juillet.

Pardevant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

POLISH ENTERPRISE INVESTORS VI GP, LTD, agissant en tant que general partner de Polish Enterprise Investors VI, L.P., agissant en tant que general partner de Polish Enterprise Fund VI, L.P. ("PEF VI"), ayant son siège social à PO Box 309GT, Uglund House, South Church Street, George Town, Grand Cayman, Iles Caïmans, représenté par Enterprise Investors Sp. zo.o.,

ici représentée par Monsieur Philippe PONSARD, ingénieur commercial, demeurant professionnellement à L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle, en vertu d'une procuration datée du 9 juillet 2010,

la prédite procuration, paraphée "ne varietur" par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes avec lesquelles elle sera soumise à la formalité de l'enregistrement,

agissant en sa qualité d'associée unique de "POLISH GAMMA GROUP S.à.r.l." (la "Société"), une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 142541, constituée suivant acte notarié en date du 3 octobre 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2713 du 6 novembre 2008.

L'associée unique, représentée comme stipulé ci-dessus, requiert le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

#### *Première résolution*

L'associée unique décide d'augmenter le capital à concurrence d'un montant de EUR 653.000,- (six cent cinquante-trois mille euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros) à EUR 665.500,- (six cent soixante-cinq mille cinq cents euros) par la création et l'émission de 26.120 (vingt-six mille cent vingt) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq euros) moyennant versement en numéraire et bénéficiant des mêmes droits et avantages que les parts existantes.

#### *Souscription et Libération*

Ensuite a comparu POLISH ENTERPRISE INVESTORS VI GP, LTD, agissant en tant que general partner de Polish Enterprise Investors VI, L.P., agissant en tant que general partner de Polish Enterprise Fund VI, L.P. ("PEF VI"), ayant son siège social à PO Box 309GT, Uglund House, South Church Street, George Town, Grand Cayman, Iles Caïmans, représenté par Enterprise Investors Sp. zo.o., prédésignée et représentée comme ci-dessus stipulé, qui déclare souscrire les 26.120 (vingt-six mille cent vingt) parts sociales nouvelles, ayant une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune et les libérer intégralement par un apport en numéraire, de sorte que le montant de EUR 653.000,- (six cent cinquante-trois mille euros) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, la preuve en ayant été apportée au notaire soussigné.

#### *Deuxième résolution*

L'associée unique décide de modifier l'article 5 des statuts de la Société qui aura dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 5.** Le capital social est fixé à EUR 665.500,- (six cent soixante-cinq mille cinq cents euros) représenté par 26.620 (vingt-six mille six cent vingt) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 25 (vingt-cinq euros) chacune.

#### *Frais*

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payables par la Société en raison du présent acte sont évalués approximativement à deux mille cent dix euros.



### Déclaration

Le notaire instrumentant, qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du mandataire de la partie comparante ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, le texte étant suivi d'une version française, et qu'à la demande du même mandataire, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, au siège social de la Société, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: P. PONSARD, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 16 juillet 2010. LAC/2010/31741. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 20 juillet 2010.

Référence de publication: 2010097602/105.

(100108246) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2010.

---

#### **Quantum Potes S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2210 Luxembourg, 38, boulevard Napoléon 1er.

R.C.S. Luxembourg B 74.396.

Les comptes annuels au 31.12.2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010097612/9.

(100108571) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2010.

---

#### **Quantum Potes S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2210 Luxembourg, 38, boulevard Napoléon 1er.

R.C.S. Luxembourg B 74.396.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010097613/9.

(100108572) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2010.

---

#### **Regus Business Center Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 114.691.

L'an deux mille dix, le vingt-cinq mai.

Par devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu

Monsieur Mathieu Gangloff, employé privé, demeurant professionnellement au 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg,

ayant agi et agissant comme mandataire de l'actionnaire unique Regus Group Limited, ayant son siège au 3000 Hillswood Drive, Chertsey, Surrey, KT16 0RS, Royaume Uni, lors de l'assemblée générale extraordinaire de Regus Business Center Luxembourg S.A. (la "Société"), une société anonyme ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 98442, tenue pardevant le notaire instrumentant en date du 1<sup>er</sup> décembre 2009, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations, déposé au Registre de Commerce et des Sociétés le 24 décembre 2009, L090198844.

Le comparant a requis le notaire de constater ses déclarations comme suit:

Lors de l'assemblée générale extraordinaire du 1<sup>er</sup> décembre 2009,

1.- la dénomination de la société à la première résolution –Article premier- avait été erronément reprise comme Regus Luxembourg S.A. au lieu de Regus Business Center Luxembourg S.A.

2.- dans la version française l'article 5.1. stipulait que le capital social est fixé à EUR 31.250 (trente et un mille deux cent cinquante euros) représenté par 1.250 (mille deux cent cinquante) actions ordinaires sous forme nominative d'une

valeur nominale de EUR 25 (vingt cinq euros) chacune au lieu de EUR 31.000,- (trente et un mille euros) représenté par 100 (cent) actions ordinaires sous forme nominative d'une valeur nominale de EUR 310,- (trois cent dix euros) chacune

3.- dans la version française l'article 5.2 stipulait que le capital autorisé de la société est établi à EUR 50.000 (cinquante mille euros) représenté par 2.000 (deux mille) actions d'une valeur nominale de EUR 25 (vingt cinq euros) chacune au lieu de EUR 62.000,- (soixante-deux mille euros) représenté par 200 (deux cents) actions d'une valeur nominale de EUR 310,- (trois cent dix euros) chacune.

La partie comparante déclare et demande au notaire instrumentant de modifier sans la résolution unique l'article 1<sup>er</sup> dans les versions anglaise et française et les articles 5.1 et 5.2 dans la version française uniquement comme suit:

**Dans la version anglaise:**

**" Art. 1. Form and Name.**

1.1 There exists a joint stock corporation (société anonyme) under the name of "Regus Business Center Luxembourg S.A." (the Company).

1.2 The Company may have one shareholder (the Sole Shareholder) or several shareholders. The Company will not be dissolved by the death, suspension of civil rights, insolvency, liquidation or bankruptcy of the Sole Shareholder."

**Dans la version française:**

**« Art. 1<sup>er</sup>. Forme - Dénomination.**

1.1 Il est établi une société anonyme sous la dénomination de «Regus Business Center Luxembourg S.A.» (ci-après, la Société).

1.2 La Société peut avoir un associé unique (l'Associé Unique) ou plusieurs actionnaires. La société ne pourra pas être dissoute par la mort, la suspension des droits civiques, la faillite, la liquidation ou la banqueroute de l'Associé Unique.»

«5.1 Le capital social souscrit est fixé à EUR 31.000 (trente et un mille euros) représenté par 100 (cent) actions ordinaires sous forme nominative d'une valeur nominale de EUR 310 (trois cent dix euros) chacune.

5.2 Le capital autorisé de la société est établi à EUR 62.000 (soixante-deux mille euros) représenté par 200 (deux cents) actions d'une valeur nominale de EUR 310 (trois cent dix euros) chacune.»

Dont acte, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, ce dernier a signé le présent acte avec le notaire.

signé: M. GANGLOFF et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 3 juin 2010. Relation: LAC/2010/24579. Reçu douze euros (12.- EUR)

Le Receveur ff. (signé): C. FRISING.

- POUR EXPEDITION CONFORME – délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 20 juillet 2010.

Référence de publication: 2010097616/55.

(100108686) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2010.

---

**Renaissance Management B.V., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 18.900,00.**

Siège social: L-2124 Luxembourg, 102, rue des Maraîchers.

R.C.S. Luxembourg B 141.078.

*Extrait de la résolution de l'associé unique de la Société en date du 2 juillet 2010*

En date du 2 juillet 2010, l'associé unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

- D'accepter la démission de Madame Jeni Fitch, en tant que gérant de classe A de la Société avec effet au 5 juillet 2010.

- De nommer Madame Galya Mezentseva, née le 30 juillet 1976 à Alma-Ata en Russie, avec adresse professionnelle au 102, rue des Maraîchers, L-2124 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en tant que gérant de classe A de la Société avec effet au 5 juillet 2010 et pour une durée indéterminée.

Depuis cette date le conseil de gérance de la Société se compose des personnes suivantes:

*Gérant de classe A:*

Mademoiselle Christel Damaso

Madame Galya Mezentseva

*Gérant de classe B:*

Monsieur Michel Miserez

Monsieur Reiner Sachau

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 20 juillet 2010.

Référence de publication: 2010097617/23.

(100108627) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2010.

---

**MatranB Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée de titrisation.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-5367 Schuttrange, 64, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 152.667.

---

In the year two thousand and ten, on the fifteenth day of June,

Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg,

was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholders of MatranB Luxembourg S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and organized under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 64, rue Principale L-5367 Luxembourg, registered with Luxembourg Register of Commerce and Companies under the number B 152.667, having a share capital of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) (the Company) and incorporated on April 15, 2010 pursuant to a deed received by Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1161 of June 3, 2010.

**THERE APPEARED:**

1. Delek-Belron Luxembourg S.A., a public limited liability company (société anonyme) incorporated and organized under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 64, rue Principale L-5367 Luxembourg, registered with Luxembourg Register of Commerce and Companies under the number B 90.633,

here represented by Bernard Beerens, Avocat à la Cour, with professional address in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under a private seal on June 15, 2010.

2. Gaia Real Estate Holdings S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and organized under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 64, rue Principale L-5367 Luxembourg, registered with Luxembourg Register of Commerce and Companies under the number B 120.127, having a share capital of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-);

here represented by Bernard Beerens, Avocat à la Cour, with professional address in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under a private seal on June 15, 2010.

The appearing parties referred to under items 1. and 2. above are the current shareholders of the Company and are hereafter referred to as the Shareholders.

The proxies from the Shareholders, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder acting on behalf of the appearing parties and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The Shareholders have requested the undersigned notary to record the following:

I. That twelve thousand five hundred (12,500) shares of the Company having a par value of one Euro (EUR 1.-) each, representing one hundred percent (100%) of the share capital of the Company, are duly represented at this Meeting which is consequently regularly constituted and may deliberate upon the items on the agenda, hereinafter reproduced;

II. That the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Waiver of the convening notices;

2. Change of article 2 (Corporate object) of the articles of association of the Company, which shall henceforth read as follows:

“ **Art. 2.** The Company may enter into any type of securitization transactions within the meaning of the Securitization Law and in particular it may acquire or assume, directly or indirectly or through another entity, any kind of loans, claims, receivables and/or other goods or assets (including securities and financial instruments of any kind), and/or risks relating to liabilities or commitments of third parties or which are inherent to all or part of the activities undertaken by third parties (the Underlying Assets) and to directly or indirectly invest in, acquire, hold, make and dispose of the Underlying Assets within the limits of the Securitization Law.

As a consequence of the objects set out above, the Company may become a lender of record in relation to any loan purchased or otherwise acquired and may carry out all functions as may relate or be incidental to such lender or record status, including but not limited to, extending further loans within the limits of the Securitization Law.

The Company may issue shares, notes, bonds, debentures and any kind of equity or debt securities whose value or yield depends on the risks relating to the Underlying Assets. The Company may borrow in any form within the limits of the Securitization Law.

The Company may enter into any transactions by which it acquires or assumes, directly or indirectly or through another entity, risks relating to debt and equity securities, other similar instruments, rights or participations in the Underlying Assets.

The Company may give guarantees and grant pledges, mortgages or any other types of security interests over all or some of its assets within the limits of the Securitization Law.

The Company may freely, sell, transfer, dispose of, and assign, its assets (including, but not limited to, any loans) on such terms as determined by the board of managers.

The Company may generally employ any techniques and utilize any instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit risk, currency fluctuations, interest rate fluctuations and other risks.

The Company may carry out any commercial or financial transactions which relate directly or indirectly to the foregoing objects.”

### 3. Miscellaneous.

III. That the Shareholders have taken the following resolutions, unanimously:

#### *First resolution*

The entirety of the share capital of the Company being represented at the present Meeting, the Meeting waives the convening notices, the Shareholders represented at the Meeting considering themselves as duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda which has been made available to them in advance.

#### *Second resolution*

The Shareholders resolve to amend the corporate object clause of the articles of association of the Company (the Articles) and consequently resolve to amend articles 1 and 2 of the Articles, which shall henceforth read as follows:

“ **Art. 1.** There is hereby established among the subscriber(s) and all those who may become partners in the future, a société à responsabilité limitée (the "Company") which shall have the status of a securitisation company (société de titrisation) within the meaning of the law of 22 March 2004 on securitisation (the "Securitisation Law") and which shall be governed by the Securitisation Law, the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the "Companies Law"), and the present articles of incorporation.”

“ **Art. 2.** The Company may enter into any type of securitization transactions within the meaning of the Securitization Law and in particular it may acquire or assume, directly or indirectly or through another entity, any kind of loans, claims, receivables and/or other goods or assets (including securities and financial instruments of any kind), and/or risks relating to liabilities or commitments of third parties or which are inherent to all or part of the activities undertaken by third parties (the Underlying Assets) and to directly or indirectly invest in, acquire, hold, make and dispose of the Underlying Assets within the limits of the Securitization Law.

As a consequence of the objects set out above, the Company may become a lender of record in relation to any loan purchased or otherwise acquired and may carry out all functions as may relate or be incidental to such lender or record status, including but not limited to, extending further loans within the limits of the Securitization Law.

The Company may issue shares, notes, bonds, debentures and any kind of equity or debt securities whose value or yield depends on the risks relating to the Underlying Assets. The Company may borrow in any form within the limits of the Securitization Law.

The Company may enter into any transactions by which it acquires or assumes, directly or indirectly or through another entity, risks relating to debt and equity securities, other similar instruments, rights or participations in the Underlying Assets.

The Company may give guarantees and grant pledges, mortgages or any other types of security interests over all or some of its assets within the limits of the Securitization Law.

The Company may freely, sell, transfer, dispose of, and assign, its assets (including, but not limited to, any loans) on such terms as determined by the board of managers.

The Company may generally employ any techniques and utilize any instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit risk, currency fluctuations, interest rate fluctuations and other risks.

The Company may carry out any commercial or financial transactions which relate directly or indirectly to the foregoing objects.”

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version. At the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, the proxyholder of the appearing parties signed together with us, the notary, the present original deed.

### Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le quinzième jour du mois de juin,

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des associés de MatranB Luxembourg S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et organisée selon le droit du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 64, rue Principale L-5367 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 152.667 et ayant un capital social de douze mille cinq cents Euro (EUR 12.500.-) (la Société), et constituée le 15 avril 2010 suivant un acte reçu par Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1161 du 3 juin 2010.

#### ONT COMPARU:

1. Delek-Belron Luxembourg S.A., une société anonyme constituée et organisée selon le droit du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 64, rue Principale L-5367 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 90.633,

ici représentée par Bernard Beerens, Avocat à la Cour, avec adresse professionnelle à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 15 juin 2010.

2. Gaia Real Estate Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et organisée selon le droit du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 64, rue Principale L-5367 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 120.127 et ayant un capital social de douze mille cinq cents Euro (EUR 12.500.-);

ici représentée par Bernard Beerens, Avocat à la Cour, avec adresse professionnelle à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 15 juin 2010.

Les parties comparantes aux points 1. et 2. ci-dessus sont les associés actuels de la Société et sont ci-après désignés en tant qu'Associés.

Les procurations des Associés, après signature ne varietur par le mandataire agissant pour le compte des parties comparantes et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les Associés ont requis le notaire instrumentant d'acter:

I. Que les douze mille cinq cents (12.500) parts sociales de la Société ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1.-) chacune, représentant cent pourcent (100%) du capital social de la Société, sont dûment représentées à la présente Assemblée qui est ainsi dûment constituée et peut valablement délibéré sur les points de l'ordre du jour ci-après reproduits.

II. Que l'ordre du jour de l'Assemblée a la teneur suivante:

1. Renonciation aux formalités de convocation;

2. Modification de l'article 2 (Objet social) des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 2.** La Société pourra entrer dans toute forme d'opération de titrisation au sens de la Loi sur la Titrisation et, plus particulièrement, la Société pourra acquérir ou assumer, directement ou indirectement ou par l'intermédiaire de toute autre entité, tout type de prêt, créances, dettes, et/ou autres biens ou actifs (y compris des titres et instruments financiers de tout type), et/ou tout risque relatif à des dettes ou engagements de tiers ou inhérents à tout ou partie des activités entreprises par des tiers (les Actifs Sous-Jacents) et d'investir directement ou indirectement, d'acquérir, de détenir ou de disposer des Actifs Sous - Jacents endéans les limites de la Loi sur la Titrisation.

En conséquence de l'objet décrit ci-dessus, la Société pourra devenir le prêteur inscrit en comptes ("lender of record") concernant un prêt acheté ou autrement acquis et pourra exercer toutes les fonctions relatives ou accessoires au prêteur ou à ce statut de prêteur inscrit en comptes, y compris sans limitation, octroyer des prêts supplémentaires endéans les limites de la Loi sur la Titrisation.

La Société pourra émettre des actions, des titres de dettes ("notes"), des obligations et des titres de dettes assortis avec des sûretés ("debenture") et tout autre type de valeurs mobilières de capital ou de dettes dont la valeur ou le rendement dépend des risques relatifs aux Actifs Sous - Jacents. La Société pourra emprunter sous toute forme quelle qu'elle soit endéans les limites de la Loi sur la Titrisation.

La Société pourra entrer dans toute transaction dans laquelle elle acquière ou assume, directement ou indirectement ou par l'intermédiaire d'une autre entité, les risques relatif aux valeurs mobilières de dettes ou de capital, d'autres instruments similaires, des droits ou des participations dans les Actifs Sous-Jacents au sens de la Loi sur la Titrisation.

La Société pourra donner des garanties et accorder des gages, hypothèques ou toute autre type sûretés sur toute ou partie de ses biens endéans des limites de la Loi sur la Titrisation.

La Société peut librement céder, disposer de, et transférer, ses biens (y compris sans limitations, tout prêt) sous les termes tel que déterminés par le conseil de gérance.

La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre le risque de crédit, fluctuations monétaires, fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

La Société pourra s'engager dans toutes opérations commerciales ou financière en relation directe ou indirecte avec son objet social.»

### 3. Divers.

#### III. Que les Associés ont pris les résolutions suivantes, unanimement:

##### *Première résolution*

L'intégralité du capital social de la Société étant représentée à la présente Assemblée, l'Assemblée renonce aux formalités de convocation, les Associés représentés à l'Assemblée se considérant comme dûment convoqués et déclarant avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour qui leur a été rendu accessible avant l'Assemblée.

##### *Deuxième résolution*

Les Associés décident de modifier l'objet social des statuts de la Société (les Statuts) et décident de modifier les articles 1 et 2 des Statuts qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 1<sup>er</sup>**. Il est formé entre le(s) souscripteur(s) et tous ceux qui pourront devenir associés par la suite, une société à responsabilité limitée (la "Société") qui aura le statut d'une société de titrisation conformément à la loi du 22 mars 2004 sur la titrisation (la "Loi sur la Titrisation") et sera régie par la Loi sur la Titrisation, la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi sur les sociétés commerciales"), ainsi que par les présents statuts.»

« **Art. 2.** La Société pourra entrer dans toute forme d'opération de titrisation au sens de la Loi sur la Titrisation et, plus particulièrement, la Société pourra acquérir ou assumer, directement ou indirectement ou par l'intermédiaire de toute autre entité, tout type de prêt, créances, dettes, et/ou autres biens ou actifs (y compris des titres et instruments financiers de tout type), et/ou tout risque relatif à des dettes ou engagements de tiers ou inhérents à tout ou partie des activités entreprises par des tiers (les Actifs Sous-Jacents) et d'investir directement ou indirectement, d'acquérir, de détenir ou de disposer des Actifs Sous - Jacents endéans les limites de la Loi sur la Titrisation.

En conséquence de l'objet décrit ci-dessus, la Société pourra devenir le prêteur inscrit en comptes ("lender of record") concernant un prêt acheté ou autrement acquis et pourra exercer toutes les fonctions relatives ou accessoires au prêteur ou à ce statut de prêteur inscrit en comptes, y compris sans limitation, octroyer des prêts supplémentaires endéans les limites de la Loi sur la Titrisation.

La Société pourra émettre des actions, des titres de dettes ("notes"), des obligations et des titres de dettes assortis avec des sûretés ("debenture") et tout autre type de valeurs mobilières de capital ou de dettes dont la valeur ou le rendement dépend des risques relatifs aux Actifs Sous - Jacents. La Société pourra emprunter sous toute forme quelle qu'elle soit endéans les limites de la Loi sur la Titrisation.

La Société pourra entrer dans toute transaction dans laquelle elle acquière ou assume, directement ou indirectement ou par l'intermédiaire d'une autre entité, les risques relatif aux valeurs mobilières de dettes ou de capital, d'autres instruments similaires, des droits ou des participations dans les Actifs Sous-Jacents au sens de la Loi sur la Titrisation.

La Société pourra donner des garanties et accorder des gages, hypothèques ou toute autre type sûretés sur toute ou partie de ses biens endéans des limites de la Loi sur la Titrisation.

La Société peut librement céder, disposer de, et transférer, ses biens (y compris sans limitations, tout prêt) sous les termes tel que déterminés par le conseil de gérance.

La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre le risque de crédit, fluctuations monétaires, fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

La Société pourra s'engager dans toutes opérations commerciales ou financière en relation directe ou indirecte avec son objet social.»

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare par la présente qu'à la requête des parties comparantes, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française. A la requête de ces mêmes parties comparantes, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite au mandataire des parties comparantes, le mandataire des parties comparantes a signé, ensemble avec nous, le notaire instrumentant, le présent acte original.

Signé: B. BEERENS et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 24 juin 2010. Relation: LAC/2010/27871. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR EXPEDITION CONFORME – délivrée à la société sur demande.



Luxembourg, le 20 juillet 2010.

Référence de publication: 2010098255/220.

(100109902) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2010.

---

**Lys Martagon Property S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1940 Luxembourg, 370, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 129.052.

---

Les comptes annuels au 30.11.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 juillet 2010.

LYS MARTAGON PROPERTY S.A.

Référence de publication: 2010098233/11.

(100109608) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2010.

---

**La Grande Blanche S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1940 Luxembourg, 370, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 107.737.

---

Les comptes annuels au 30.11.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 juillet 2010.

LA GRANDE BLANCHE Sàrl

Adrien ROLLE

Référence de publication: 2010098235/12.

(100109606) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2010.

---

**Leya S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2430 Luxembourg, 36, rue Michel Rodange.

R.C.S. Luxembourg B 81.451.

---

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010098241/10.

(100109669) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2010.

---

**Barclays Luxembourg Portfolios (Euro&Dollar) SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 120.391.

---

EXTRAIT

En agrément avec la lettre de la CSSF en date du 20 Mai 2010:

- Les administrateurs ont pris acte de la démission de Monsieur Cédric Bucher de sa fonction d'administrateur.
- Les administrateurs ont nommé en tant qu'administrateur jusqu'à la prochaine assemblée générale annuelle à tenir en 2010:

Mr Adrian Keith Wood, 1 Churchill Place, London E14 5HP

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature / Luc Bieber

Un mandataire

Référence de publication: 2010097769/17.

(100108764) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2010.

---

**Rotada S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1720 Luxembourg, 6, rue Heinrich Heine.  
R.C.S. Luxembourg B 31.243.

Les comptes de dissolution au 16.06.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010097619/10.

(100108742) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2010.

---

**Skype Global S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R.C.S. Luxembourg B 141.496.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour Skype Global S.à r.l.*

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2010097624/11.

(100108513) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2010.

---

**Société des Anciens Etablissements AUTOCARS EMILE FRISCH, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1522 Luxembourg, 5, rue Jules Fischer.  
R.C.S. Luxembourg B 9.311.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010097626/9.

(100108355) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2010.

---

**Swedish Wind 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.  
R.C.S. Luxembourg B 153.509.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Echternach, le 20 juillet 2010.

Référence de publication: 2010097632/10.

(100108667) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2010.

---

**Banyan, Société Anonyme.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.  
R.C.S. Luxembourg B 76.957.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 1<sup>er</sup> juillet 2010*

Est nommé administrateur, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2014:

- Monsieur Luc HANSEN, licencié en administration des affaires, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 2 juillet 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010097767/14.

(100108738) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2010.

---